U d'/of OTTAWA
39003002534286

CE

418-1A-74

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/letexteprimitifd00lero

LE TEXTE PRIMITIF

DE LA

SATYRE MÉNIPPÉE

CABINET DU BIBLIOPHILE

N° XXIV

TIRAGE.

320 exemplaires sur papier vergé (nos 31 à 350).
15 » sur papier de Chine (nos 1 à 15).
15 » sur papier Whatman (nos 16 à 30).

350 exemplaires, numérotés.

No 90

DEC 18 1973

LE TEXTE PRIMITIF

DE LA

SATYRE MÉNIPPÉE

Publié pour la première fois
D'après une Copie à la main de 1593

PAR

M. CHARLES READ

PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
Rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXVIII

PQ
1704
.A1
1878

NOTICE PRÉLIMINAIRE

L'édition princeps de la *Satyre Ménippée* (1594) et la copie à la main de 1593. — Doutes et complications sur l'histoire et la bibliographie du pamphlet. — M. Auguste Bernard les met en relief (1842), mais se trompe sur plusieurs points. — Riposte de M. Ch. Labitte. — M. Sainte-Beuve intervient d'office dans le débat (1846). — Méprise de MM. Labitte et Bernard au sujet du manuscrit inédit de 1593. — Erreur de Vigneul-Marville et de Constant Leber, épousée par M. Sainte-Beuve. — Le texte primitif du *Catholicon*, œuvre de Pierre Le Roy : *Ex tenebris lux.*

En donnant une édition nouvelle de la *Satyre Ménippée*, conforme à l'édition princeps de 1594[1], nous avons dit qu'il existait, à notre connaissance, un *premier* texte *inédit*, antérieur à ce *premier* texte *imprimé*, et qui n'est autre

1. *Nouvelle Bibliothèque classique des Éditions Jouaust.* Librairie des Bibliophiles, 1876.

qu'un exemplaire survivant des Copies à la main de 1593. Nous avons donné la description de ce manuscrit, et nous avons promis de le publier dans le *Cabinet du Bibliophile.* Il est temps de dégager notre parole et de satisfaire les curieux que cette promesse a pu allécher.

Deux points sont hors de discussion, en ce qui concerne la *Satyre Ménippée :* c'est d'abord la grande importance qu'elle eut, comme machine de guerre, pour achever d'abattre la Ligue ; puis l'immense succès qu'elle a obtenu auprès des doctes comme œuvre littéraire, comme monument de notre langue, prenant rang entre Rabelais et les *Provinciales.* La *Ménippée* se présente dans notre histoire avec cette double auréole : *Duplex libelli dos est.*

Pour tout le reste, pour les détails de son histoire ou de sa bibliographie, incertitudes, obscurités, complications, se sont accumulées comme à plaisir. Cela n'a rien d'étonnant quand il s'agit d'un pamphlet politique et d'une œuvre anonyme, collective et composite. Ce qui est plus surprenant, c'est qu'il n'y ait jamais eu aucun aveu de paternité, c'est qu'aucun des auteurs n'ait trahi son secret, alors même qu'il y aurait eu quelque

honneur et même quelque avantage à le faire. Sans la mention succincte de certains témoins, tels que d'Aubigné, Le Grain, Cheverny; sans le passage un peu circonstancié que de Thou lui a consacré, que saurait-on de la *Ménippée*, de son point de départ, des conditions dans lesquelles elle vit le jour?

Un moment devait venir où les données plus ou moins vagues, plus ou moins incomplètes du passé, ne suffiraient pourtant plus; où la critique moderne, ne se contentant plus d'une simple annotation du texte, voudrait essayer d'éclaircir l'histoire même de ce texte.

C'est ce que tenta, en 1841, M. Charles Labitte, l'auteur de *la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, lorsqu'il donna une nouvelle édition de la *Satyre Ménippée*. Il en résulta une polémique mémorable, mais oubliée, qu'il nous faut rappeler ici.

Un laborieux érudit, M. Auguste Bernard, venait justement de publier pour la première fois les *Procès-verbaux des États généraux de* 1593. Cette publication, faite par lui *con amore*, le prédisposait à la sévérité. Ayant pris fait et cause pour les États de la Ligue, il gardait rancune à la *Ménippée* de leur déconvenue. *Victrix causa diis*... Avec une tendance de son esprit qui (il l'avouait lui-même) ressemblait

quelque peu à du dépit, M. Bernard saisit l'occasion et se donna carrière. Dans un article de revue, qui était et fut trouvé « fort rude », il se plut donc à mettre en lumière les objections que l'on avait jusqu'alors laissées dans l'ombre, à faire ressortir les contradictions que M. Ch. Labitte avait laissé subsister dans son essai[1].

Prenant à partie la *Ménippée* elle-même, il lui reprocha d'emblée de ne pas présenter une critique valable des États généraux, de n'être qu'un pamphlet sans ordre, sans exactitude, sans conscience, qui avait profité abusivement de l'ignorance où l'on était demeuré des véritables agissements de l'Assemblée de la Ligue. On la dirait, suivant lui, écrite en dehors même de toute connaissance des événements. Ainsi, comment s'expliquer qu'elle fasse ouvrir les États le 10 février 1593, jour où il n'y eut pas même de séance, et introduise dans l'assemblée des personnages qui à aucun titre n'y figurèrent[2]? Toutes les

---

1. *Revue de la Province et de Paris*, t. III, p. 388 (30 sept. 1842).

2. On voit dans le Journal de l'Estoile que les Estats avaient été d'abord assignés au 20 décembre, et que, le 27 novembre, on les avoit ainsi *criés* dans Paris; puis, le 18 décembre, ils se trouvent *remis* au 17 janvier, ce qui fit murmurer le peuple et les prédicateurs. Enfin, le 18 janvier, les Estats sont encore « *remis* et recriés à Paris à huitaine », et, le « lundi 25,

époques se trouvent mêlées. On peut d'abord croire qu'on assiste à la séance d'ouverture, mais on s'aperçoit bientôt qu'on a marché sans sortir de la salle, et qu'il s'est écoulé plus d'un an entre le premier et le dernier discours, et cela sans transition aucune[1].

Ce défaut d'unité, ajoute M. Bernard, a frappé tout le monde, et vainement s'est-on efforcé d'en jeter la faute sur les anciens éditeurs et sur leurs nombreuses interpolations, mais sans que personne ait pu produire l'édition princeps, qui aurait acquis à la *Ménippée* une réputation incontestée. Bien plus, ces additions, au lieu d'être repoussées, jouissent, au contraire, de la plus grande faveur, et la harangue de d'Aubray, par exemple, harangue *qui n'a pu être écrite qu'en* 1594, est exaltée comme un chef-d'œuvre. Ce n'est pas que M. Bernard en discute le mérite littéraire, mais il en censure l'argumentation et le ca-

---

l'ouverture qui se devoit faire ce jour est encore *remise* au lendemain ». C'est peut-être *per ironiam*, et pour ajouter encore un ajournement à tous ces ajournements successifs, que *le Catholicon* indique la convocation des Estats au 10 février.

1. Il est digne de remarque que M. Bernard a eu un auxiliaire dans son antipode, M. Capefigue, lequel reproche aussi à la *Ménippée* d'avoir « défiguré tous les jugements portés sur la Ligue; de ne donner des États qu'une peinture faussement ridicule ». (*La Ligue et Henri IV*, chap. VII.) — Les extrêmes se touchent.

ractère; il trouve qu'elle jure avec l'ensemble par son *sérieux*, en même temps qu'elle est hors de proportion avec le reste du livre[1].

Passant à la question de date, — de laquelle dépend le plus ou le moins d'actualité militante et de portée *politique* de la *Ménippée*, son influence sur les événements du jour, — M. Bernard soutient que les faits sont loin de donner raison à l'opinion reçue. Selon lui, il reste acquis que le pamphlet ne parut « que lorsque le parti de la Ligue se fut désorganisé, après avoir obtenu satisfaction du roi, peut-être même lorsque Henri IV fut maître de Paris ». — « Ce qu'il y a de certain, remarque-t-il, c'est qu'on n'en connaît aucun exemplaire imprimé qui ne fasse mention de faits accomplis au commencement de 1594.

« Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il courut, un peu avant cette époque, des copies manuscrites d'un pamphlet contre les États; mais elles diffèrent tellement de l'ouvrage connu et admiré sous le nom de *Satyre Ménippée*, qu'il n'est pas permis de les confondre[2]. La

---

1. L'ancien possesseur d'un exemplaire conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal avait déjà fait cette observation : *Optima, quamvis longissima*, dit une note de sa main.

2. La présente publication va montrer combien, au contraire, les deux versions se ressemblent, l'une n'étant, à vrai dire, que l'amplification de l'autre.

Bibliothèque royale possède un de ces manuscrits primitifs, qui peut remonter à la fin de 1593 : c'est le n° 8933-2 de Béthune ; il est intitulé : *Abbregé et l'Ame des Estats*, etc., etc. Un des anciens détenteurs de ce manuscrit (peut-être Béthune) a écrit sur la dernière garde : « Cet exemplaire est le plus fidèle ; les « imprimés sont pleins d'additions ineptes. » Je ne partage certes pas cette opinion ; cependant il est certain que ce manuscrit a beaucoup plus d'unité que l'ouvrage imprimé ; d'ailleurs, son étendue infiniment plus restreinte lui donne peut-être plus de prise comme pamphlet. En outre, réduite à cette dimension, il n'est plus nécessaire, comme on l'a fait, de supposer la *Ménippée* écrite par plusieurs rédacteurs, car ce serait singulièrement rabaisser le mérite de chacun d'eux. Il n'est plus exorbitant de l'attribuer à un seul...[1] »

En insistant sur cette attribution faite à plusieurs auteurs de mérite, M. Bernard soutenait qu'elle n'est rien moins qu'établie : car la collaboration d'aucun d'eux n'avait pu être prouvée, et il était extraordinaire qu'un tel nombre de personnes, qui ont continué à

---

1. Nous ne connaissions pas encore ce travail de M. Aug. Bernard quand nous avons publié notre édition en 1876, et notre opinion était faite avant de savoir qu'il avait connu le manuscrit inédit dont il est ici question.

écrire plusieurs années encore après la soumission de Paris, eussent gardé un secret impénétrable sur une circonstance en elle-même peu importante après l'avénement de Henri IV, et qui pouvait même être avantageuse à quelques-unes d'entre elles, dans l'état de dénûment où elles se trouvèrent. « Comment Passerat, par exemple, qui se plaignait si amèrement de l'ingratitude du roi, qu'il avait, disait-il, si longtemps servi, et qui le laissait mourir de faim dans sa vieillesse; comment Passerat ne rappelle-t-il nulle part ce titre à la reconnaissance de Henri IV? » Et M. Bernard de se répondre à lui-même : « C'est qu'il n'était pour rien dans la confection de ce livre, qu'aucun auteur n'a eu le courage de le revendiquer, parce qu'en définitive il est plein de grossièretés que l'état des mœurs n'autorisait pas[1]. » Et de triompher

1. « L'état des mœurs », en 1593! Décidément, M. Bernard, qui n'était pas exempt d'un peu du vieux levain de la Ligue, ne pouvait prendre son parti de la *Ménippée;* il avait une dent contre elle, et cela lui trouble le jugement. — Bornons-nous ici à lui opposer ce qu'écrivait l'éditeur de 1824, Charles Nodier : « S'il est un livre où brille de tout son éclat l'esprit et le caractère français, un livre empreint de cette gaieté satirique, de cette *charmante urbanité* qui est le sceau de notre génie national, c'est la *Satyre Ménippée.* » Pour la goûter, il fallait évidemment n'avoir rien de commun avec la faction démagogique et cléricale ultramontaine du Catholicon hispanico-lorrain. La *Mé-*

de ce que « un petit livret de quelques feuilles, sans aucun ordre ni suite, véritable salmigondis, qu'annonce, du reste, le triple titre du livre », a été envisagé comme eût pu l'être un travail immense qui aurait nécessité les élucubrations réunies de plusieurs grands génies inconnus!

Donc, soit sur la *paternité* réelle ou putative, soit sur la *parturition*, tout est incertain. Ce dernier point, si essentiel à éclaircir (car une différence de quelques mois, de quelques jours, change le caractère d'un pamphlet, en lui ôtant son actualité, son action immédiate), ce point capital n'est pas éclairci. Si la *Ménippée* n'a paru, comme il faut bien le reconnaître [1], qu'après le sacre de Henri IV, c'est-à-dire en mars ou avril 1594, on ne saurait dire qu'elle a exercé une grande influence sur les actes de la Ligue, qui n'opposait plus au roi qu'une force d'inertie. C'est

---

nippée est écrite « pour l'esbattement » des hommes du parti national (qui était alors le parti royaliste), « et non aultres ».

1. M. Ch. Labitte avait dit qu'il « serait impossible de déterminer exactement la date réelle de la rédaction et de la publication »; il avait rappelé que, selon les uns, « il en circulait des copies à Paris dès l'ouverture de la Conférence de Suresnes »; que, selon les autres, « il n'y eut point de copies à l'avance, et que l'édition princeps se fit seulement à Tours après le sacre du roi ». (*Notice sur les auteurs de la* Ménippée, p. xxv.)

comme si un historien s'avisait d'attribuer au chant de *la Parisienne*, composé le 1er août 1830, après la victoire, une influence sur les trois journées de combat des 27, 28 et 29 juillet !

⌘

Tels sont les arguments que le grand adversaire de la *Satyre Ménippée* mit en avant contre ses partisans, et nommément contre l'éditeur de 1841, en se plaçant sur le terrain historique et politique.

On comprend que cette verte attaque ait piqué au vif le jeune et savant éditeur, qui se voyait ainsi mis en cause, et qu'elle n'ait pas non plus laissé indifférents ses amis et les admirateurs du « roi des pamphlets ».

⌘

M. Ch. Labitte, ayant une réplique à faire, presque une revanche à prendre, se chargea de rendre compte, à son tour, de la publication de M. Aug. Bernard, des *États généraux de* 1593[1]. Il ne s'étonna pas de rencontrer un adversaire de la *Satyre Ménippée* dans l'éditeur habile qui avait pris le parti

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1842.

des *États* contre les hommes d'esprit à qui l'on devait le célèbre pamphlet; il ne s'étonna même pas de les voir traités par lui presque en diffamateurs desdits *États*. Dans une passe d'armes des plus brillantes, il s'attacha à montrer qu'il était, lui, du camp de ces gens d'esprit, mais sans entreprendre une réfutation ni une apologie détaillée. Son raisonnement fut celui-ci :

Vous vous plaignez de ce qui fait le mérite de l'œuvre. Car la caricature est ressemblante à s'y méprendre; elle n'a fait que mettre plus en saillie des ridicules et des vices réels. Il y a plus de vie dans cette parodie et plus de vérité dans le pamphlet que dans votre procès-verbal; il est plus l'histoire que l'histoire elle-même. Que voulez-vous donc de plus? Vous êtes venu combler — méritoirement, à coup sûr — une lacune qui était à regretter; mais pourquoi vous donner le tort gratuit de refuser créance à des faits passés en force de chose jugée? Pourquoi bouder contre un chef-d'œuvre de bon sens qui demeurera dans nos annales, à côté de vos grotesques États de la Ligue, dont il est la contre-partie inséparable et le fidèle miroir ? »

Il y a là une douzaine de pages, étincelantes de verve et de style, sur ce caractère indélébile de la *Ménippée*, en tant que monument historique et littéraire; mais, en

somme, l'ingénieux écrivain n'avait pas daigné présenter une justification en règle : il s'était borné à élever le débat et à monter au Capitole pour glorifier les dieux.

⌘

C'est ce que sentit évidemment un ami de Labitte et de la *Ménippée*, déjà passé maître dans la grande école critique de ce temps : nous avons nommé M. Sainte-Beuve.

Dans le touchant portrait que, trois ans plus tard, il consacrait d'une main pieuse à la mémoire du pauvre Charles Labitte, enlevé par une mort prématurée [1], il revint sur cet épisode de polémique rétrospective et sur ce qu'il qualifiait de « point d'histoire saillant et délicat ».—« Moi-même, dit-il, longtemps préoccupé de cette question de la *Ménippée*, j'ai besoin d'ajouter ici, dans l'intérêt de notre ami, quelques raisons subsidiaires qu'il eût pu donner pour se défendre. » S'il s'en est pris directement à l'opinion de M. Bernard, c'est que cette opinion n'était pas sans autorité et qu'elle risquait de rallier des partisans ; enfin, il ne s'agissait de rien moins que de savoir si la *Ménippée* « avait usurpé son renom et sa victoire ».

---

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1846.

Ce que l'on avait soutenu, en effet, à l'encontre du pamphlet, c'est qu'il n'était pas, comme il aurait dû l'être, une contre-épreuve *exacte* et *correcte* des *Procès-verbaux* de 1593 ; c'est que, sur *son* auteur ou *ses* auteurs, sur la manière dont il avait pris naissance, sur la forme qu'il avait d'abord reçue, sur l'époque précise où il avait fait son apparition, comme manuscrit ou comme imprimé, on ne savait rien de positif, on n'avait que des *on dit*, une légende traditionnelle ; c'est enfin que le pamphlet n'était venu qu'*après* les États, n'avait paru qu'aussitôt après l'entrée de Henri IV à Paris, après le 22 mars 1594 ; qu'il avait donc été une pièce du *lendemain*, et que les hommes de la *Ménippée*, représentés comme des auxiliaires si utiles, étaient des hommes du *lendemain*.

Sainte-Beuve répondit 1° que le pamphlet n'était pas astreint à suivre servilement les *Procès-verbaux*, et qu'exiger une conformité réelle, *officielle*, c'était demander par trop naïvement l'impossible. « La *Satyre Ménippée* nous rend l'*esprit* même des États, leur rôle turbulent et burlesque ; elle simule une sorte de séance *idéale* qui les résume tout entiers. Certainement cette séance-là, qu'Aristophane aurait volontiers signée comme greffier, n'a pu être relatée au procès-verbal ; il n'y a donc rien de surprenant qu'on ne l'y

trouve pas. Pour des séances plus précises et définies, ne sait-on pas d'ailleurs combien les procès-verbaux, en leur enregistrement authentique et sous leur sérieux impassible, ont une manière d'être inexacts et, dans un certain sens, de mentir ? Assistez à telle séance de la Chambre des députés, ou écoutez celui qui en sort tout animé de l'esprit des orateurs et vous en exprimant l'émotion, les périphrases, les jeux de scène, et puis lisez, le lendemain, le procès-verbal de cette séance : cela fait-il l'effet d'être la même chose ? Lequel des deux a menti ?... Tous les procès-verbaux du monde, publiés ou inédits, ne feront jamais que les États de la Ligue n'aient pas été la *cour du roi Pétaud.* »

2° Ces *on dit*, cette tradition dont on prétend faire fi, ce sont pourtant, objecta M. Sainte-Beuve, « les historiens contemporains et auteurs de mémoires, de Thou, d'Aubigné, Cheverny, Le Grain, qui tous, au moment où ils parlent de la tenue des États de 1593, et durant cette tenue même, mentionnent la *gaie satyre* et *farce piquante* qu'en firent ces *bons et gentils esprits*, et ces *plumes gaillardes*, l'honneur de la France ». Est-il permis de récuser de tels témoins, aussi bien informés et d'accord entre eux ? C'est encore un contemporain, le savant Pierre Dupuy, ami du chroniqueur L'Estoile, ami aussi des Gillot, des Pithou, des

Rapin, des Passerat, des Florent Chrestien, qui a consigné dans ses Remarques la part prise par ce groupe de collaborateurs à l'œuvre dont de Thou nous apprend que le chanoine Le Roy avait eu l'initiative. « Que si M. Bernard exige absolument qu'on lui produise, après plus de deux siècles, un acte notarié et un procès-verbal authentique en faveur de ces noms, il peut se flatter d'avoir gain de cause; mais, faute de ce certificat, auprès de tous ceux qui entendent le mot pour rire et qui savent encore saisir au vol la voix de la Renommée, cette chose jadis réputée divine et légère, — la gloire de Pithou, de Rapin et de Passerat n'y perdra rien. »

3° Quant à la question complexe des dates, — sans « entrer dans une discussion qui lui semblait avoir déjà été très-bien éclaircie par Vigneul-Marville, et définitivement réglée par Leber et Brunet[1] », — sans « aller jusqu'à conjecturer qu'il y eut, dès la tenue des États et dans les derniers mois de 1593, des copies manuscrites qui coururent (ce qui n'aurait rien d'ailleurs que d'assez vraisemblable) », Sainte-Beuve, admettant qu'on eût fait quelque confusion de faits d'où pouvait être

1. Elle n'a été ni très-bien éclaircie par Vigneul-Marville, ni définitivement réglée par Leber et Brunet. C'est ce qu'on va voir plus loin et aux Notes.

résulté un anachronisme, voyait dans cet anachronisme même des contemporains un titre de plus à l'honneur de la *Ménippée*. « Si, quand l'imprimé parut (en 1594), tout le monde se récria de la sorte avec transport et adopta par acclamation l'amusante parodie comme vérité, en l'antidatant légèrement et lui attribuant un effet rétroactif, il faut en conclure que les honnêtes gens étaient si las de ces horreurs et de ces calamités prolongées, étaient si heureux de retrouver avec éclat et vigueur ce qu'ils pensaient et se disaient à l'oreille depuis longtemps, qu'ils se prirent à n'en faire qu'un seul écho, en le reportant tant soit peu en arrière par une confusion irrésistible. Glorieux et légitime anachronisme, qui prouve d'autant plus pour l'effet moral de la *Ménippée!* Les contemporains eux-mêmes antidatent et font la faute : quel plus bel hommage! Tout atteste que l'action de l'heureux pamphlet fut immense sur l'opinion à travers la France encore soulevée. Si, de nos jours, à propos d'un autre pamphlet royaliste bien différent, qui n'exprimait que l'étincelante colère et les représailles d'un écrivain de génie; si Louis XVIII a pu dire de la brochure intitulée : *De Buonaparte et des Bourbons* (apparue sur la fin de mars 1814), qu'elle « lui avait valu une armée », Henri IV n'aurait-il pas pu dire plus justement la même chose de

sa bonne satire nationale? C'est là ce que signifie le mot du président Hénault, comparant la *Satyre Ménippée* à la bataille d'Ivry, un de ces mots spirituels qui rendent avec vivacité un résultat et qui font aisément fortune en France. » — « Non, les hommes de la *Ménippée* n'étaient point des hommes du lendemain... »

Et, pour clore cette vaillante escarmouche, Sainte-Beuve, montant, lui aussi, au Capitole, et s'inspirant d'un poétique passage du chef-d'œuvre en litige, sonna, aux amis et aux ennemis, cette éclatante fanfare, que l'on nous saura gré de reproduire :

« Au moment où Henri IV fit son entrée en ce Paris longtemps rebelle, à ce beau jour du printemps de 1594, il y eut un essaim de grosses abeilles qui sortit *on ne sait pas bien d'où*, et peut-être, comme on croit, d'un coin de la Cité ; elles marchaient et voletaient devant les lis, donnant au visage et dans les yeux des ligueurs fuyant : ce fut la *Ménippée* même. —Les lis alors étaient d'accord avec l'honneur et avec l'espoir de la France. Depuis, quand ils méritèrent d'être rejetés, un autre gros d'abeilles se vit, qui piqua en sens inverse et les harcela longtemps avec gloire. A deux siècles de distance, le rôle national est le même : la *Ménippée* et la chanson de Béranger sont deux sœurs. »

Voilà donc ce procès et les remarquables plaidoiries auxquelles il donna lieu, il y a trente ans; mais, chose singulière, le débat était resté incomplet, soit par suite d'une de ces illusions qui trompent souvent les mieux avisés, soit à cause de l'examen insuffisant d'une pièce du dossier, de celle-là même que nous mettons en lumière aujourd'hui : le texte primitif de la *Ménippée* de 1593.

C'est Ch. Labitte qui semble l'avoir aperçu le premier[1]; mais il paraît n'y avoir vu « qu'un exemplaire manuscrit extrêmement abrégé de l'imprimé de 1594. » Il s'était demandé simplement si ce ne serait pas « une de ces copies imparfaites qui couraient sous le manteau avant l'édition de Tours ». Il y avait d'ailleurs remarqué « des variantes qui semblaient de première rédaction », mais il s'était contenté d'en faire mention dans une note.

A son tour, Aug. Bernard va regarder ledit manuscrit. Il reconnaît « qu'il a beaucoup plus d'unité que l'ouvrage imprimé; que son étendue infiniment plus restreinte lui donne

1. Il était, d'ailleurs, catalogué dans la *Bibliothèque historique de la France* (tome II, publié en 1769), nº 19441, comme provenant des manuscrits de M. Bigot, célèbre bibliophile rouennais. Il fit partie d'une acquisition faite en 1706.

plus de prise comme pamphlet; qu'en outre, réduite à cette dimension, il n'est plus nécessaire, comme on l'a fait, de supposer la *Ménippée* écrite par plusieurs... » Mais il ne lui vient pas à l'idée qu'il tient là précisément le fameux *desideratum*, le *rara avis*. Il s'abuse, au contraire, au point de trouver que « cette copie manuscrite diffère tellement de l'ouvrage connu et admiré sous le nom de *Satyre Ménippée*, qu'il n'est pas permis de les confondre ».

Quant à Sainte-Beuve, à qui l'existence d'un tel document se trouvait révélée, il ne paraît pas même y avoir pris garde, lui si attentif pourtant et si intéressé à dire ici le dernier mot!

Et voilà comment a échappé successivement aux trois champions le véritable caractère d'une pièce *décisive*, qu'ils avaient sous la main, sous les yeux..... *Si mens non læva fuisset!*

Il faut dire ici qu'une donnée bibliographique (tout à fait erronée, selon nous) s'était depuis quelque temps introduite dans la question, et que peut-être a-t-elle préoccupé les combattants et leur a-t-elle fait faire fausse route.

Lorsque M. Aug. Bernard fait observer que « personne ne peut produire l'édition prin-

ceps », et dit « qu'il courut, il est vrai, un peu avant, des copies manuscrites », etc., il ajoute en note : « M. C. Leber, dans son curieux Catalogue, affirme même en avoir *vu* un exemplaire imprimé, qui se composait d'un petit nombre de feuillets. Je ne révoque pas en doute le témoignage de ce savant et scrupuleux bibliophile, dont la mémoire peut cependant s'être fourvoyée ; mais je me permets de douter du mérite transcendant de ce livret, qui est disparu de nos jours sans laisser de trace. »

Cette observation judicieuse de M. Bernard n'a pas empêché M. Sainte-Beuve de s'appuyer sur le fait contesté, et de dire que « M. Leber et M. Brunet (lequel n'a fait que répéter Leber) semblent avoir réglé définitivement « la question de dates » ; et, en conséquence, il lui « paraît constant, nonobstant chicanes, que le premier petit écrit dont se compose cette satire farcie (l'écrit intitulé : *la Vertu du Catholicon*) fut imprimé réellement en 1593, avant la chute de la Ligue ».

Pour élucider ce point, il importe de reproduire ici tout au long l'article inséré par Constant Leber au tome II de son Catalogue, publié en 1839 :

Dans l'état actuel de la bibliographie française, relativement à cette ingénieuse et puissante plaisanterie, on reconnaît :

1° Que la 1re édition de la *Satyre Ménippée* est un in-8° de 88 feuillets, intitulé *la Vertu du Catholicon*, à la date de 1593, avec une figure sur bois;

2° Que ce livre de 88 feuillets ne dut paraître qu'après la rentrée de Henri IV dans Paris, c'est-à-dire depuis le 22 mars 1594, puisqu'on y rapporte des faits d'une date postérieure;

3° Qu'en conséquence le millésime 1593, qu'on remarque aussi dans plusieurs autres éditions du même temps, est une date fausse, et qu'on doit y lire 1594[1].

Tout cela est vrai quant à la *Satyre Ménippée;* mais les mêmes observations cesseraient d'être exactes à l'égard de *la Vertu du Catholicon* proprement dite.

La *Satyre Ménippée* fut, dès sa première apparition et indépendamment de son titre, un ouvrage complexe. Elle se composait alors de deux pièces : l'une est *la Vertu du Catholicon*, l'autre l'*Abrégé des Estats de Paris*. Le nom de *Satyre Ménippée* ne lui vint que du besoin de distinguer ce recueil, formant un volume in-8°, de la très-mince brochure déjà connue et publiée sous le titre de *la Vertu du Catholicon d'Espagne*. Cette pièce, de 15 feuillets, imprimée à *Tours*, à plusieurs reprises et coup sur coup, par Jamet Mettayer, parut quelques mois avant la rentrée du roi à Paris, et bien *réellement* en 1593. Elle n'est pas en ma possession, mais je la connais pour l'avoir vue, et j'ose dire bien vue; malheureusement elle n'était point à vendre. C'est d'après la tradition constante de ce fait que nos historiens s'accordent à le placer dans l'année 1593, et qu'ils en parlent comme d'un incident politique qui fut éminemment utile à la cause royale. Six mois plus tard, la publication du *Catholicon d'Espagne* n'aurait point eu la même valeur, n'aurait pas rendu les mêmes services, et l'histoire ne témoigne-

---

1. Nous sommes d'accord avec Leber sur tous ces points préliminaires, et c'est bien cette édition première de 1594 que nous avons reproduite *pour la première fois*, car Nodier et Ch. Labitte, tout en annonçant qu'ils donnaient le premier texte imprimé, avaient cependant suivi une autre édition.

rait point de l'influence qu'elle eut sur les destinées d'un grand roi...[1].

Puis le bibliographe s'appuie sur ce passage de l'*Abrégé chronologique* auquel il a été déjà fait allusion :

1593. — En cette année parut le *Catholicon d'Espagne;* l'année suivante, l'on y ajouta l'*Abrégé des Etats de la Ligue*, et le tout fut appelé *Satyre Ménippée*... Peut-être que la *Satyre Ménippée* ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry.

Il trouve ce rapprochement motivé et concluant, et rappelle que tel est aussi le sentiment de Grosley (*Vie de Pithou*); il termine par ces lignes :

Ainsi, notre volume, 1593, in-8°, de 88 feuillets, avec la figure d'un charlatan, est l'édition originale, non du *Catholicon*, mais de ce *tout qui fut appelé* SATYRE MÉNIPPÉE. Il comprend l'*Avis de l'imprimeur*, dont la dernière page est occupée par la figure du charlatan; la *Vertu du Catholicon*, l'*Abrégé des Etats* et l'*Epître d'Engoulevent*, avec 4 pages seulement des vers, plus nombreux, qui suivent toujours cette pièce.

Discernons bien ce que, dans tout ceci, il faut retenir comme vrai, et ce qu'il faut écarter comme inexact : car Leber, en voulant faire la lumière, a augmenté l'obscurité.

D'abord, il n'a pas su reconnaître, ce qui est pourtant dit, en autant de termes, par l'*Imprimeur*, dans son *Deuxième Avis*, sa-

---

1. *Catalogue de la Bibliothèque de Leber*, t. II, p. 238 (Paris, Techener, 1839, 4 vol. in 8°).

voir que la *Vertu du Catholicon*, imprimée à Tours après le 22 mars 1594, est la première édition du pamphlet, qui reçut, à sa cinquième ou sixième réimpression, le nouveau titre de *Satyre Ménippée*. Il prétend, à tort, distinguer celle-ci de la *Vertu du Catholicon* proprement dite; il avance, à tort, que le nom de *Satyre Ménippée* vint du besoin de distinguer le recueil complet d'une « mince brochure » antérieure, composée « de deux pièces » seulement, et il allègue, sans fondement, qu'elle avait été « connue et publiée sous le titre de *la Vertu du Catholicon d'Espagne* ». Il achève de tout confondre et embrouiller lorsqu'il ajoute que « cette pièce de 15 feuillets, imprimée à *Tours*, à plusieurs reprises et coup sur coup, par Jamet Mettayer, parut quelques mois avant la rentrée du roi à Paris, et bien *réellement* en 1593 ». (Cette phrase montre qu'il applique faussement à sa prétendue « mince brochure » de 15 feuillets ce que l'*imprimeur* nous dit de l'édition princeps du *Catholicon* complet en 88 feuillets, et qu'il estropie même ce texte mal appliqué, car les premières réimpressions, « faites coup sur coup », eurent lieu à Paris, non à Tours.)

La thèse de Leber est donc que, si la première édition du *Catholicon* complet, en 88 feuillets, est de 1594 — nonobstant la date

controuvée de 1593, — il y a eu une première « mince brochure », de deux pièces seulement, imprimée en 1593. Il assure l'avoir vue, et bien vue : ainsi s'explique, pour lui, ce que les historiens disent du précieux et opportun concours que le *Catholicon d'Espagne* prêta alors aux armes du roi ; tandis que, publié « six mois plus tard », il n'aurait pas rendu les mêmes services. Il eût été un auxiliaire du *lendemain*.

On saisit ici le spécieux raisonnement que s'est approprié M. Sainte-Beuve, sans en contrôler la valeur réelle. Or cette thèse, qu'on pourrait croire imaginée pour les besoins de la cause si Leber n'était au-dessus d'un tel soupçon, est tout bonnement inadmissible. M. Aug. Bernard a eu parfaitement raison, sans accuser la sincérité de ce savant collectionneur, de révoquer en doute la fidélité de sa mémoire. Il lui avait passé tant de livres par les mains! Il pouvait s'être persuadé « avoir vu, et bien vu, » une édition... imaginaire. Nul autre bibliographe, nul libraire, jamais n'a signalé ce livret de 1593. Brunet n'a fait que copier Leber : c'est donc le cas ou jamais d'appliquer la règle : *Testis unus, testis nullus*, et l'on est bien et dûment autorisé à tenir ladite brochure pour non avenue. Son existence prétendue a malencontreusement compliqué le problème.

Revenons, afin de le simplifier et de le résoudre, à la petite pièce manuscrite, entrevue, mais également dédaignée, méconnue, par un des deux champions de la *Ménippée* et par celui des *Etats de la Ligue*.

Que disait l'*imprimeur*, dans ce *Deuxième Avis* dont nous parlions tout à l'heure, sur le premier état du pamphlet? Qu'il ne fut tout d'abord qu'un « petit *Discours de la tenue des Estats de Paris et du Catholicon d'Espagne* », qu'on intitula *Catholicon* quand on l'imprima pour la première fois, et que, lorsqu'il « affecta ce tiltre nouveau de *Satyre Ménippée*, tout le monde ne l'entendit pas, veu qu'aux copies à la main y avoit : ABBREGÉ ET L'AME DES ESTATS ».

Lors donc qu'une heureuse rencontre venait à placer sous les yeux de chercheurs expérimentés et sagaces comme Ch. Labitte et Aug. Bernard un petit manuscrit du temps, bien authentique, intitulé : ABBREGÉ ET L'AME DES ESTATS, il semblait impossible qu'ils s'y méprissent; il semblait impossible qu'après avoir flairé le morceau, ils le jugeassent bon pour des goujats et passassent outre... C'est cependant là ce qui est arrivé : *Habebant oculos, et non viderunt.*

Oui, la leçon première du *Catholicon* (celle

qui ne fut jamais imprimée... que dans la vision de Leber), celle qu'on pouvait croire disparue à tout jamais, la voici ; c'est bien elle, à n'en pas douter, telle qu'elle dut être au début : alerte et court vêtue, brève et rapide, ainsi qu'il convient à une feuille volante qu'on se passe de main en main. La voici, concentrée en quelques feuilles, comme une esquisse prime-sautière qu'elle est.

C'est un cahier petit in-folio de 12 feuillets de texte, ayant pour titre :

Abbregé
et
L'Ame des Estats convoquez à
Paris en l'an 1593, *le*
10 *de febvrier.*

Les 24 pages (de 46 lignes à la page) sont réparties comme suit :

1° *Avant-Propos au Lecteur catholique zélé*, en 3 pages et demie (il en remplira une douzaine dans le *Catholicon* imprimé en 1594);

2° *Abbregé et l'Ame des Estats de Paris*, réunissant sous ce titre unique, en 4 pages et demie, les trois morceaux que le *Catholicon* étendra en 27 pages (*L'Abrégé*, etc. — *Les pièces de tapisseries*. — *L'Ordre des séances*);

3° *Harangue de Monsieur de Mayenne*,

3 pages, au lieu des 22 qu'elle aura dans le *Catholicon*;

4° *Harangue de Monsieur le Légat*, 1 page, au lieu de 25 ;

5° *Harangue de Monsieur le cardinal de Pelvé*, 1 page et demie, au lieu de 13 ;

6° *Harangue de Monsieur de Lyon*, 2 pages et demie, au lieu de 15 ;

7° *Harangue de Monsieur Roze*, 2 pages, au lieu de 25;

8° *Harangue du Sieur de Rieux*, 1 page, au lieu de 12 ;

9° *Harangue de Monsieur d'Aubray*, 4 pages, en y comprenant l'*Épilogue*, au lieu de 124.

Ces rapprochements de chiffres, qui ne sont d'ailleurs qu'approximatifs, montrent quelle extension fut donnée au « petit *Discours* », par les additions qu'on lui fit subir et par l'intercalation des morceaux en vers, car il est à remarquer que notre premier texte n'en contient aucun. Aussi a-t-il, comme l'a bien senti Aug. Bernard, « beaucoup plus d'unité que l'ouvrage imprimé », et une mesure restreinte, donnant au pamphlet plus de prise. Mais comment (nous ne saurions trop le répéter), comment lui et Ch. Labitte se sont-ils donc bouché les yeux sur le caractère propre d'une « copie à la main », de bonne et an-

cienne provenance, et qui réunissait de semblables conditions? Comment, encore une fois, lorsqu'ils touchaient du doigt la vérité, n'y ont-ils pas cru et s'en sont-ils laissé détourner?...

D'autre part, ne serait-ce pas l'existence de cette même « copie à la main » de 1593 qui a pu donner à Leber l'illusion d'une brochure imprimée, de celle qu'il se figura avoir *vue* réellement?...

Quoi qu'il en soit, les « imperfections » de cette copie à la main, ses « différences », ses « variantes de première rédaction », loin de la mettre, selon nous, en état d'infériorité vis-à-vis du *Catholicon* imprimé, lui donnent une valeur singulière. C'est un canevas, mais c'est un canevas complet. Cet « *Abbregé des Estats* », c'est l'abrégé, la quintessence de la *Ménippée :* tout y est déjà, même les harangues bouffonnes, macaronées d'italien et de latin, même la plupart des mots les plus épicés et des plus fortes gauloiseries de la satire imprimée.

Certes, il serait fort regrettable que l'œuvre en fût restée là, que les « bons et gentils esprits » dont parle Cheverny n'y eussent pas apporté leurs développements, joyeux propos et fioritures. Notre langue française, dont la *Ménippée* est un des premiers et plus piquants monuments, y eût vraiment perdu, — ne

fût-ce que l'admirable prosopopée : *O Paris, qui n'es plus Paris!...* que tous les lettrés savent par cœur[1]. Sans les additions de « ces doctes et gaillardes plumes » des Gillot et des Pithou, des Florent Chrestien, des Passerat et des Rapin, qui ont un peu alourdi le brûlot, mais qui aussi en ont fait un livre de bibliothèque, la *Ménippée* n'aurait peut-être pas vu son succès atteindre de telles proportions et se prolonger, à travers les âges, jusque chez les arrière-neveux de ceux qui concoururent à la débâcle de la Ligue. Mais toujours est-il que le texte original, ce premier *état* qui nous est enfin connu, n'était pas, comme on l'a cru jusqu'ici, un simple préambule : c'était bien une conception d'ensemble, un petit cadre déjà rempli à souhait, un *tout*, enfin, éminemment apte à faire d'ores et déjà son chemin. Allons plus loin, et redisons encore que ce pamphlet succinct, relativement embryonnaire, s'empare vivement de l'esprit du lecteur, et opère encore sur lui, aujourd'hui comme au premier jour, avec beaucoup de vigueur et de charme.

Honneur donc à qui de droit, c'est-à-dire

---

1. Encore n'est-ce que la forme, le mouvement oratoire, qui se trouve ici en plus ; car l'idée, l'expression même : *Paris n'est plus Paris, mais une déserte spelunque....* est déjà dans la copie à la main. (Voir ci-après, p. 71.)

au chanoine Pierre Le Roy! Faute d'avoir su jusqu'ici positivement en quoi consistait son initiative et quel corps il avait d'abord donné lui-même à son idée, on ne lui rendait justice qu'à moitié[1]; on interprétait mal ce passage de l'Histoire latine de de Thou : *Scripti primus auctor creditur sacrificus quidam e Neustria terra... Sed, quum is tantum prima theatri vestigia delineasset, succedens alius scenam perfecte struxit.*

Par *prima theatri vestigia*, on entendait la Vertu du Catholicon et Avant-propos, l'Abrégé des Estats (comprenant les Tapisseries de la salle et l'Ordre pour les séances), c'est-à-dire un Prologue. C'était là toute la part que l'on attribuait au *primus auctor*. Puis un collaborateur, *succedens alius* (unique ou collectif?) était venu mettre les personnages en scène et faire la comédie (*scenam perfecte struxit*).

---

1. D'Aubigné seul (chose remarquable et qu'il faut reconnaître aujourd'hui) lui avait rendu formellement témoignage, et à deux reprises. — « Un aumosnier du Cardinal de Bourbon, homme de peu d'apparence et de nom, a composé *le Catholicon,* la plus excellente satyre de nostre temps. » — « Ce livre (*Le Catholicum*, la plus grande plaie qu'aient reçue les Ligués), attribué à plusieurs, sortit véritablement d'un petit aumosnier du Cardinal de Bourbon, derrière la petitesse duquel le nom est demeuré caché. » (*Hist* , l. III, chap. 12 et 21.) — Voilà qui est clair et mis désormais en évidence.

Maintenant, nous voyons que non-seulement le brave chanoine avait conçu le plan du *Catholicon*, mais qu'il l'avait rapidement exécuté lui-même, en raccourci, d'un bout à l'autre; qu'il était donc bien le *primus auctor* (ou *inventor*) du tout, et que ses amis, survenant ensuite (*succedentes*), n'eurent qu'à brocher sur ce *tout*, et à qui mieux mieux, pièces et morceaux çà et là.

Comparée à son texte d'origine, la *Ménippée* de 1594 est donc un brillant « habit d'Arlequin »; mais il y aurait souveraine injustice à dire, comme l'a fait cet ancien possesseur de notre copie à la main, que, hors de la version première, il n'est rien de bon, et que « les imprimés sont pleins d'additions ineptes ». C'est là une boutade qu'explique seule, sans la justifier, une prédilection excessive pour le livret primitif; elle émane sans doute d'un contemporain (nous n'oserions dire, avec Aug. Bernard, que c'est « peut-être Béthune »), qui, ayant goûté le fruit en sa primeur, répudiait ces retouches et apostilles qui le lui gâtaient; elle montre bien, en tout cas, que le texte primitif a eu jadis ses partisans fanatiques, et qu'il méritait, à tous égards, d'être étudié avec soin et tiré de l'oubli.

N. B. — La page 1, qui suit, est la reproduction figurée du titre du manuscrit, au 1er feuillet recto. Dans le titre de l'imprimé de 1594 (édition princeps), cet énoncé, quelque peu modifié, devient une sorte de sous-titre, qui reparaît encore en tête du second morceau de *la Vertu du Catholicon.*

Les cinq lignes qu'on lit à la page 2 se trouvent écrites, en travers, au verso du dernier feuillet (qui couvrait le manuscrit), d'une autre main que la copie et moins ancienne.

A dono Domini Le Pigny
doctoris medici.

ABBREGÉ

ET

L'Ame des Estatz convoquez à Paris en l'an 1593 le 10 de febvrier

Jouxte la relation de Madamoiselle de La Lande
Messieurs Dormy et Victon
Penitents blancqs

Ridentem dicere verum quid vetat?

Le Catholicum de la Ligue

1593

Cet exemplaire est le plus fidele. Les imprimés sont pleins d'additions ineptes.

AVANT-PROPOS AU LECTEUR

CATHOLIQUE ZELÉ

DEVANT *que de vous faire veoir l'ordre tenu aux Estatz derniers à Paris, je vous ay bien voullu dire qu'on jugera ces Estatz devoir estre fort justes, puisqu'ils avoient esté commencez par une signallée justice, qui fust faicte d'un pauvre asnier, que l'on fit fouetter par les carrefours, pour avoir, en bastonnant son asne, dict trop hault :* «Allons, Gros-Jean ! Aux Estatz de Paris ! »

Je vous raconteray aussy une assez plaisante histoire de deux Charlatans, l'un Espagnol et l'autre Lorrain, qui ont tenu banque au Louvre tant que les Estatz

ont duré. Le Charlatan Espagnol estoit fort plaisant, et monté sur un petit eschaffault, jouant des regalles et tenant banque, comme on veoit à Venize, en la place Saint-Marc. A l'eschaffaut estoit attachée une grande peau de parchemin ecrite en plusieurs langues, scellée de cinq ou six sceaulx d'or, de plomb et de cire, tiltrée en lettres d'or de ces motz :

Lettres du Pouvoir d'un Espagnol
et des Effetz miraculeux de sa Drogue
appellée *Higuiero de l'Inferno,*
ou autrement CATHOLICON COMPOSÉ.

Le sommaire de toute ceste pancharte estoit que ce triacleur estoit petit-filz d'un Espagnol de Grenade, relegué en Affrique pour le mahumetisme, medecin du Cerif, qui se feit Roy de Maroc par une espece de Higuiero. *Son pere estant mort, luy vint en Espagne, se feit baptiser et se meit à servir à Tollede, au College des Jesuites,* [*où*] *aiant appris que le* Catholicon simple *de Romme n'avoit d'autres effectz*

que d'ediffier les ames et causer salut et felicité en l'autre monde seulement, [*et*] *se faschant d'un si long terme, s'estoit advisé, par le conseil testamentaire de son pere, de sophistiquer le* Catholicon. *Si bien qu'à force de le manier, remuer, alambiquer et calciner, il en avoit composé, dans ce College, un electuaire souverain qui surpasse toute Pierre philosophalle, et duquel les preuves estoient deduites en cinquante Articles, telz :*

I. — Ce que ce pauvre malheureux Empereur Charles le Quint n'avoit peu faire avec toutes les forces vives et tous les canons de l'Europe, son brave filz Dom Philippes, moiennant ceste drogue, le sçait bien faire en se jouant avec un simple Lieutenant de douze ou quinze mil hommes.

II. — Et que ce Lieutenant ait du *Catholicon* en ses enseignes et cornettes, il entrera sans coup ferir dans un Roiaume ennemy, et luy ira-on au devant avec croix et banniere, Legats et Primats. Et, bien qu'il ruyne, ravage, usurpe, massacre et saccage tout, qu'il emporte, ravisse, brusle et mette tout en desert, le peuple du païs dira : « Sont de nos gens, sont *bons Catholiques;* ils le font pour la paix et pour nostre Mere Saincte Eglise. »

III. — Qu'un Roy casanier s'amuse à affiner ceste drogue en son Escurial, qu'il ecrive un mot en Flandres au pere Ignace, cacheté de *Catholicon*, il luy trouvera homme qui ira (*salva conscientia*) assassiner son ennemy, qu'il n'avoit peu vaincre par armes en vingtz ans.

IV. — Si ce Roy se propose d'asseurer ses Estats à ses enfants aprés sa mort, et d'envahir le Roiaume d'autruy à petitz fraiz, qu'il en ecrive un mot à Mandoza, son ambassadeur, ou au pere Commolet, et qu'au bas de sa lettre il ecrive avec l'*Higuiero de l'Inferno :* Yo el Rey, ils luy fourniront d'un Relligieux apostat, qui s'en ira, soubs beau semblant, comme un Judas, assassiner de sang froid un grand Roy de France et son beaufrere, au millieu de son camp, sans craindre Dieu ni les hommes.

V. — Ils feront plus : ils canoniseront ce meurtrier, et mettront ce Judas au dessus de St Pierre, et baptiseront ce prodigieux et horrible forfaict du nom de *Coup du Ciel :* dont les parrains seront Cardinaux, Legats et Primats.

VI. — Qu'une grande et puissante armée de preux et heroïques François soit preste à bien faire pour la defense de la Couronne et Patrie, et pour venger un si espouvantable assassinat : qu'on jette au millieu de ceste armée une demye dragme de ceste drogue, icelle engourdira tous les bras de ces braves et genereux François.

VII. — Servez d'espion au camp, aux tranchées, au canon, à la Chambre du Roy et en ses Conseils : bien qu'on vous congnoisse pour tel, pourveu qu'aiez pris dés le matin un grain de *Higuiero*, quiconque vous taxera sera estimé Huguenot ou fauteur d'Heretique.

VIII. — Trenchez des deux costez, soyez perfide, et, bien que vous touchiez l'argent du Roy pour faire la guerre, n'aigrissez rien, praticquez avecq' les ennemys : si vous collez vostre espée dedans le fourreau avec du *Catholicon*, vous serez estimé trop homme de bien.

IX. — Voulez-vous estre un honorable rieur et neutre, faictes peindre à l'entour de vostre maison non du feu de sainct Anthoine, mais des croix de *Higuiero :* vous voila exempt du hocqueton et de l'arriereban.

X. — Ayez sur vous le poix d'un demy escu de ce *Catholicon :* il ne vous faut point de plus vaillable passeport pour estre aussi bien venu à Tours qu'à Nantes, à Orleans qu'à Chartres, à Compiegne qu'à Paris.

XI. — Soyez recongneu pour pensionnaire d'Espagne, monopolez, trahissez, bernez, vendez, trocquez, desservez les Princes : pourveu qu'aiez un grain de *Catholicon* dans la bouche, on vous embrassera, et entrera-on en deffiance des plus fidelles et anciens serviteurs, comme d'Infidelles

et Huguenots, quelz francs Catholiques qu'ils aient tousjours esté.

XII. — Que tout aille de mal en pis, que l'ennemy advance ses desseings et ne se recule de la paix que pour mieux saulter, voiant le beau jeu qu'on luy faict; que l'Eglise Catholique mesme coure risque qu'il y ait pervertissement de tout ordre ecclesiastique ou seculier, à faute de parler bon françois : semez finement un petit de *Higuiero* par ce monde, personne ne s'en souciera et n'en osera parler, craignant d'estre reputé Huguenot.

XIII. — Cantonnez-vous et vous installez tyranniquement dans les villes du Roy, depuis le Havre jusques à Meziere, et depuis Nantes jusques à Cambray; soyez vilain, renegat ou perfide; n'obeissez ny à Dieu, ny à Roy, ny à Loy : ayez là-dessus en main un petit de *Catholicon*, et le fettes prescher en vostre canton, vous serez galand et Catholique homme.

XIV. — Ayez la face honnie et le front ulceré, comme les fidelles Concierges du Pont-Heaudemer et de Vienne : frottez-vous un petit les yeux de ce divin electuaire, il vous sera advis que vous serez preudhomme et riche.

XV. — Si un Pape, comme Sixte V, faict quelque chose contre vous, il vous sera permis (*illabata*[1]

---

1. Variante en marge : *illæsa*.

conscientia) de l'execrer, maudire, damner, blasphemer et escrire contre luy, pourveu que dans vostre encre il y ait tant soit peu de *Catholicon*.

XVI. — N'ayez point de religion, mocquez-vous à gogo des prestres et des sacrements de l'Eglise et de tout droict divin et humain, mangez de la chair en caresme en depit de l'Eglise : il ne vous faudra d'autre absolution ny d'autre chardonnerette qu'un demy scrupule de ce *Catholicon*.

XVII. — Voullez-vous estre bientost un Cardinal, frottez une des cornes de vostre bonnet de *Higuiero :* il deviendra rouge, et serez fait Cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux Primat du monde.

XVIII. — Soyez aussi criminel que Lamotte-Serrant, soyez convaincu de faulse monnoye comme Mandreville, sodomite comme Senauld, scelerat comme Bussy Le Clerc, atheiste et ingrat comme le Poete de l'Admirauté : lavez-vous d'eau de *Higuiero*, vous voila Agneau immaculé et Pilier de la foy.

XIX. — Que quelque sage Prelat, ou Conseiller d'Estat, vray Catholique François, s'ingere de s'opposer aux vulpines entreprises des ennemis de l'Estat : pourveu que vous aiez un grain de ce *Catholicon* sur la langue, il vous sera permis les accuser de voulloir, tandis que Dieu s'endormira, laisser perdre la religion comme en Angleterre.

XX. — Que quelques bons predicateurs, non pedans, soient sortis des villes rebelles pour aider à desensorceler le simple peuple : s'il n'a un brin de *Higuiero* dans son capuchon, il s'en peut bien retourner.

XXI. — Que l'Espagne mette le pied sur la gorge de l'honneur des François[1], que les Lorrains s'efforcent de voller le legitime heritage aux Princes du sang roial, qu'ilz leur debattent non moins furieusement que cauteleusement ilz leur disputent la Couronne : servez-vous là dessus de *Catholicon*, vous voirrez qu'on s'amusera plutost à veoir, hors de saison, quelque dispute de la chappe à l'évesque, sur le Perron du Plessis, qu'à travailler à rames et voiles pour faire lascher prise aux tyrans mattois qui tremblent de peur.

C'est à peu prés la moitié des articles que contenoit la pancharte du Charlatan Espagnol. Le temps vous fera voir les autres.

Quant au Charlatan Lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant luy, couvert d'une vieille serviette, et dessus une tirelire, d'un costé, et une boette, de l'autre,

---

1. Variante au-dessus : *de la France.*

pleine aussi de Catholicon : *dont toutesfois il debitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingredient plus necessaire, qui est l'or. Et sur la boette estoit ecrit :*

Fin Galimathias,
alias Catholicon composé,
pour guerir des escrouelles[1].

Ce pauvre Charlatan ne vivoit que de ce mestier. Il se morfondoit fort, combien qu'il fust affublé d'un caban fourré, tout pellé, tant il estoit exanimé : occasion que les lacquais et estafiers, se mocquans de luy, l'appeloient Monsieur de Pellevé, *à cause de son caban* pellé. *Et, pour autant que le Charlatan estoit* plaisant, *ils l'appeloient Monsieur de* Plaisance.

A la verité, la drogue de cestuy estoit souveraine. J'ay veu Monsieur d'Aumalle, comte de Boullongne, qu'il a guary de

---

1. Note en marge : *Galimathias et folie aux François.*

jaunisse saffranée, dont il languissoit; le poëte de l'Admirauté, qui en a esté guary de l'ingratelle, dont il estoit rongé jusques aux os; le greffier Senauld, de la caquesangue; plus de dix mil Zelez, du hault mal de la corde; et un millier qui s'en alloient mourir enrouez, sans cest Higuiero. *Et si le concierge de Verneuil eust eu, en temps et lieu, de ceste drogue, il se fust fort bien passé de la Fierte de Saint-Romain de Rouen. Monsieur de Mercure en prend tous les jours dans un posson de laict d'anesse, pour guarir du plus desloyal et maling hocquet du monde. Le duc de Savoye en avoit aussi pris, pour se guarir de la boulinie, ou gloutonnie; mais il revomit tout, le pauvre homme! Il y a de pires sainctz en Bretagne que le catholique vallet de Monsieur de Fontaines, gouverneur de Saint-Malo, qui couppa la gorge à son maistre en son lict, moiennant deux mil escus, pour nostre Mere Saincte Eglise. Ce devot Chrestien est, par les Bas Bretons, estimé un second Saint Yves, pour ce qu'il n'est jamais degarni de* Higuiero

et Catholicon. *En somme, tous les cas reservés en la bulle* In cœna Domini *sont absoutz à par et à plain par ceste Quintessence Catholique-Jesuitique-Espagnolle.*

ABBREGÉ ET AME

DES ESTATZ DE PARIS

CONVOQUEZ AU 10 FEBVRIER 1593

MONSIEUR le Duc de Mayenne, Lieutenant de l'Estat et Couronne de France, le Duc de Guise, le Connestable d'Aumalle, le Conte de Chailligny, Princes Lorrains, et les autres deputés d'Espaigne, de Flandres, et autres villes de l'Union, estans assemblés à Paris, pour se trouver aux Estatz convoquez au 10 Febvrier 1593, voullurent que, devant que de commencer un si sainct œuvre, fust faicte une procession, pareille à celle qui fut

jouée devant Monseigneur Caietan. Ce que fut aussi tost faict. Car Monsieur Rose, naguere Evesque de Senlis et maintenant Grand-Maistre du College de Navarre et Recteur de l'Université, feit le lendemain dresser l'appareil et ses personnages par son plus ancien bedeau. La procession fut telle :

Ledict Recteur Rose, quictant sa capeluche rectoralle, print sa robbe de Maistre-aux-Artz, avec le camail et rochet, et un hautsecol dessoubz, la barbe et la teste rasée tout de frais, l'espée au costé et une pertuisane sur l'espaulle.

Les curez Hamilton, Boucher et Guincestre, un petit plus bigarrement armez.

Nostre maistre Pelletier, curé de St-Jacques, habillé de violet en gendarme scolastique, la couronne et la barbe rasée avec un hallevet, avoit l'espée et le poignart, et la hallebarde sur l'espaulle gauche.

Puis suivoient, de trois à trois, environ cinquante ou soixante Relligieux, tant Cordelliers que Jacobins, Carmes que Capuchins, Minimes, Feuillantz et autres, tous avec leurs capuchons et habitz, armez à

l'antique Catholique. Entre autres, six Capuchins, aians chacun un morion en teste, revestus d'une coste de maille, l'espée au costé sur leurs habitz; l'un aiant une lance, l'autre une picque, l'un une croix, l'autre un espieu, une harquebouze, une arbalestre : le tout rouillé, par humilité catholique. Les autres presque tout de mesme, hors-mis un Feuillant boiteux, qui, armé tout à crud, se faisoit faire place, avec une espée à deux mains et une hache d'armes à sa ceinture; et trois Minimes, tout d'une parure, sçavoir est : sur leur habit chacun un plastron, l'espée ceincte, un pistolet en la ceinture, la salade en teste, et chacun une harquebouze à crocq sans fourchettes. Bref, cela marchoit en moult belle ordonnance Catholique, Apostolique et Romaine, et sembloient les anciens Cranequiniers de France. Ils voulurent faire une salve, mais le Legat le defendit, craingnant qu'il ne luy mesadvint comme au Cardinal Caietan.

Aprés ces beaux Peres, marchoient les quatre Mandians, en assez petit nombre; puis les Paroisses, les Seize, les Prevost et

Eschevins; la Court de Parlement, telle quelle; les Gardes Italiennes, Espaignolles et Wallonnes de Monsieur le Lieutenant; puis, les cent Gentilzhommes, de fraiz graduez par la Ste Union.

Suivoit aprés : Monsieur de Lyon, le Cardinal de Pellevé, puis Monsieur le Legat. Devant luy, le Doyen de Sorbonne, avec la croix où pendoient les bulles du pouvoir.

Aprés venoit Madame de Nemours, representant la Royne-Mere; et luy portoit la queue madamoiselle de la Rue, fille de noble et discrette personne Me Antoine de la Rue, cy-devant tailleur d'habitz sur le pont St Michel, et maintenant un des Cent Gentilzhommes et Conseillers d'Estat de l'Union. Et la suivoient Madame la Doiriere de Montpensier et Madame la Lieutenande de l'Estat et Couronne de France, Mesdames de Belin et de Bussy le Clerc.

Alors s'advançoit et se faisoit veoir Monsieur le Lieutenant; et devant luy deux massiers, et à ses flancs deux Wallons, portans hocquetons noirs tous parsemez de croix de Lorraine rouges, aians devant et

derriere une devize de broderie dont le corps representoit l'histoire de Phaëton, et estoit le mot : *In magnis voluisse sat est.*

Arrivez qu'ils furent tous, en cest equipage, en la chapelle de Bourbon, Monsieur le Recteur Rose, quictant son hautsecol, son espée et pertuisane, monta en chaire, où, aiant prouvé, par bons et valides argumentz, que c'estoit *à ce coup* que tout iroit bien, proposa un bel expedient pour mettre fin à la guerre dans six mois pour le plus tard, ratiocinant ainsy : « En France il y a dix sept cens mil clochers, dont Paris n'est compté que pour un. Qu'on prenne, de chacun clocher, un homme Catholique soldoié aux despens de la paroisse, et que les deniers soient maniez par des Docteurs en Theologie, ou pour le moins Graduez nommez, nous ferons douze cens mil combattans et cinq cens mil pionniers Catholiques ! »

A cela, tous les Catholiques Zelez furent veuz tressaillir de joie et s'escrier : *O coup du Ciel !* Puis exhorta vivement à la guerre et à mourir pour les Princes de Lorraine,

avec telle vehemence de rethorique qu'à peine peut-on retenir son regiment de Moines et Pedans, qu'ils ne s'en courussent, de ce pas, attaquer les fortz de Gournay et St-Denis. Mais on les reprima, et acheva Monsieur le Recteur Rose par ceste conclusion : *Beati pauperes spiritu !* etc.

Aprés le sermon, la messe fut chantée par Monsieur de Pellevé ; à la fin de laquelle les chantres entonnerent ce motet : *Quam dilecta tabernacula tua!* etc. Lors tous ceux qui debvoient estre de l'Assemblée accompagnerent Monsieur le Lieutenant au Louvre.

Et, devant que vous parler des Seances, il ne sera hors de propos de vous figurer la disposition de la Salle.

La charpenterie et l'eschaffaudage des sieges estoit toute semblable à celle des Estatz qui furent tenus à Troyes, soubz Charles Sixiesme, où son filz unique et vray successeur Charles Septiesme, lors Daulphin, fut, par ces Estatz liguez, degradé et declaré incapable de succeder à la Couronne, luy et

tous ses adherantz et fauteurs, excommuniez, reaggravez et banniz.

Quant à la Tapisserie, au nombre de douze pieces, elle estoit moderne et faicte exprés, et le daiz de mesme.

Au dedans de ce daiz estoit representé au vif un Sertorius se servant d'une biche fée, dont il disoit entendre la volonté des dieux, et un Spartacus haranguant son armée d'esclaves, qu'il avoit fait armer et revolter contre l'Empire Romain. Au dessus de la teste de Monsieur le Lieutenant estoit aussi representé un Crucifix à la stampe moderne de Paris, aiant la main gauche attachée à la croix, et la droicte libre, tenant une espée nue où estoit entouré ce dicton : *Super te et sanguinem tuum.*

Au dehors du daiz estoient fort bien elabourées les cheutes d'Icare et Phaëton, et faisoit fort beau voir les sœurs de ce juvenceau se metamorphoser en arbres ; dont une ressembloit du tout à la Douairiere de Montpensier, deschevelée.

I. En la premiere tapisserie estoit l'histoire

du Veau d'Or (en *Exod.*, chap. 23) : vraye figure de nos troubles, Moïse et Aaron y estans representés par le Roy Henry Troisiesme et feu Monsieur le Cardinal de Bourbon; et le feu Duc de Guise, par le Veau d'Or, eslevé, puis adoré par le peuple d'Israël, et, par les douze Tables, la Loy fondamentalle.

II. En la seconde tapisserie estoit, en un des coings d'icelle, representée l'Entrée du duc Jean de Bourgoigne et ses menées à Paris. Aux trois autres coings sont la Harelle de Rouen, où un marchant appelé Legras est esleu Roy, les Pourcelletz liguez de Lyon, et plusieurs faitz heroïques des anciens Maillotins soubz le cappitaine Caboche. Au millieu estoient peintes les Barricades de Paris, où vous voiez ung Roy chassé de son throsne.

III. La troisiesme contenoit l'histoire d'Absalon, qui, soubz pretexte de probité et de soullager le peuple, barricada son pere et le chassa de la ville de Hierusalem, et comme il fut tué et puny.

IV. La quatriesme faisoit voir les faitz d'armes des anciens et modernes Arsacides, tant Sarrazins que Catholiques Zelateurs, où vous voiez en la Palestine un comte de Tripoly assasiné par un Sarrazin Zelateur, en luy baisant les mains, et un Roy de France et de Pollongne proditoirement assasiné par un Moine debauché Zelateur, portant au front l'anagrame de son nom, Frere Jacques Clement : *C'est l'enfer qui m'a créé.*

V. En la cinquiesme se voit la bataille de Senlis, où Monsieur d'Aumalle fust faict Connestable, et luy furent baillez les esperons aislez, ou *zelez,* par Monsieur de Longueville, Prince Politique.

VI. En la sixiesme est depeinct le miracle d'Arques, où cent deconfortez font fuir mil rodomontz fendans, par les charmes du Biarnois.

VII. La septiesme contient la bataille d'Yvry, où vous voiez Espagnols, Lorrains

et autres monstrer leurs culz zelez, par moquerie, aux Maheustres, et le Biarnois, avec son carme, chevaucher à bride abbatue l'Union par derriere. Il y fait beau veoir Monsieur le Lieutenant maudissant le dernier, et laissant le comte d'Aigremont, trompé de la moitié de juste prix, courir sur un cheval turcq, pour aller prendre Mante, St Denis et la Flandre. Mais surtout y a grand contentement d'esprit d'y veoir sagement inventorier ses coffres, d'en veoir religieusement aveindre l'estandart de la Foy, où estoit peint un Crucifix sur taffetas noir, avec l'inscription : *Auspice Christo,* tel qu'on le voit en l'eglise de Mante. C'est celluy estandart, peuple Chrestien, qui devoit estre porté devant Monsieur le Lieutenant, s'il fust entré victorieux dans Paris, et qui debvoit servir à l'advenir d'Oriflame à ses successeurs Roys.

VIII. En la huictiesme, estoit peincte la Procession du docteur Rose, histrionnée devant le Cardinal Caëtan. Celle-là est estimée la plus belle et surpassant toutes les

antiquailles du monde, fussent les anciennes Baccanalles.

IX. La neufviesme faisoit voir au naturel une grande Geante, gisante contre terre, qui avortoit une infinité de viperes et monstres divers, les uns appelez Gautiers, les autres Catillonois, Lippans, Maheustres, Ligueurs, Zelateurs, Wallons, etc. Elle avoit en son grand front ecrit : *C'est la belle Lutece, qui, pour forniquer avec ses mignons, a laissé tuer son mary*. Madame d'Espagne lui servoit de sage-femme et recepvoit son fruict.

X. La dixiesme representoit la fable d'Ixion, qui, voullant presumptueusement embrasser Junon, Juppiter luy opposa une nuée : dont nasquirent les Centaures et telz monstres que dessus.

XI. On voioit en l'onziesme, fort bien tiré, Monsieur le Lieutenant, habillé en *Hercules Gallicus*, tenant en sa bouche des brides sans nombre, lesquelles estoient enchevestrées de veaux, aussy sans nombre.

XII. En la douziesme, estoit representée la piteuze contenance du president Brisson, lorsqu'on luy parla de confession, en lui baillant l'Ordre de l'Union; puis son elevation en Greve, aiant un ecriteau devant son estomach, contenant : *Quæque ipse miserrima vidi,* et un autre derriere le doz: *Et quorum pars magna fui.*

Les bancz et sieges de ceste salle estoient couvertz de tappis parsemez de croix de Lorraine, rouges et noires.

Quant à la seance, la place fust assignée à chacun par un herault d'armes appelé Monjoie, les semonnant tout hault par trois fois, ainsy : « Monsieur le Lieutenant! Monsieur le Lieutenant! Monsieur le Lieutenant de l'Estat et Couronne de France! montez là hault en ce throsne, en la place de vostre Maistre. — Monsieur le Legat! mettez-vous *a latere.* — Madame la representante la Royne-Mere! mettez-vous à l'autre costé. — Monsieur le duc de Guise, pair de la Lieutenance de l'Estat et Cou-

ronne de France! mettez-vous le fin premier sur ce banc. — Monsieur le Reverendissime de Pellevé, pair *ad tempus* de la Lieutenance! mettez vous vis-à-vis. — Madame la Douairiere de Montpensier! mettez vous au dessoubz de vostre nepveu. — Madame la Lieutenante de l'Estat et Couronne de France! suivez aprés. — Monsieur d'Aumalle, Connestable et Pair de la Lieutenance, Comte de Boulongne! mettez vous auprés de Monsieur de Pellevé, et gardez de dechirer sa chappe avec vos grands esperons. — Hault et puissant Principion, Comte de Chailligny, qui avez cest honneur d'avoir un si grand Lieutenant pour cadet, prenez vostre place! — Monsieur le Primat de Lyon, infailliblement futur Cardinal de la Ligue, Pair et Chancellier des Ordres de la Lieutenance! laissez là vostre sœur et vous mettez icy. — Monsieur Bussy Le Clerc, jadis Grand Penitencier du Parlement et Grand Econome spirituel de la Ville et Chasteau de Paris! mettez vous aux pieds de Monsieur le Lieutenant, comme Grand Chambellan de la Lieutenance, à faute

d'autre, prenez ce baston et vous allez tout doucement seoir en ce siege preparé pour vous. — Messieurs les Mareschaux de la Lieutenance, Bellin, Domdiego, Vitry et Signor Camillo! voila vostre banc. — Monsieur de Villeroy! ostez-vous d'auprés l'Ambassadeur d'Espagne et vous mettez auprés du sieur de Rieux. Et que tous les Deputez prennent place! — Voila un banc pour les Dames. »

Telle fust à peu prés la seance de ces Estatz, le tout s'estant faict sans dispute pour les preseances, horsmis que le Gardien des Cordelliers et le Prieur des Jacobins contesterent quelque peu. Mais Madame de Montpensier, se levant, bailla le dessus au Prieur des Jacobins, en commemoration de saint Jacques Clement.

Il y eut un peu aussy de garbouil entre Mesdames de Belin et Bussy. L'occasion fust que, l'une des dames aiant lasché quelque mauvais vent pseudo Catholique, Madame de Bellin dict à la Bussy : « Allons, Procureuse, la queue vous fume! Vous

voullez icy parfumer les croix de Lorraine? » Monsieur le Grand Maistre du Saulsay, oïant ce bruit et en sachant la cause, leur cria, le baston en la main : « Tout beau! tout beau, mes Dames! Ne venez ici conchier nos Estatz, comme ma fille fit, un jour passé, le bal en ceste salle mesme. »

Le bruict et ceste senteur mauvaise passez, Monsieur le Lieutenant commença ainsy sa harangue :

HARANGUE

DE MONSIEUR DE MAYENNE

MESSIEURS, vous me serez tes-moings que, depuis que j'ay prins les armes pour la Saincte Ligue, j'ay (ou Dieu me confonde!) eu nostre conservation en si singuliere recommandation que j'ay preferé nostre interest particulier à la querelle de Dieu mesme.

« Vous savez que mon expedition de Guyenne, que les Politiques appellent *incagade,* a esté infructueuse pour autant que je me voullois reserver plus entier à continuer mes Catholiques desseings, et que celle de Daulphiné a tousjours faict alte, estant

aux escouttes si aux Estatz de Blois vous auriez affaire de nous.

« Les choses aians, en ces Estatz, pris le contrepied de nos souhaitz, vous vistes en quelle diligence je vins vous trouver à Paris, et en quelle haste aussy mon cousin le Connestable d'Aumalle feit prealablement descendre en poste le Saint-Esprit sur une partie de Messieurs de Sorbonne : car aussy s'est dict aussy s'est faict, et de là sont procedez tous nos beaux exploictz de guerre, de là ont pris origine les milliers de saincts martyrs François, qui sont mortz, à cause de la Sainte Union, de faim, de glaive, de feu, de rage, de desespoir et autres violences. De là le chastiment de tant de piafans faulxbourgs, qui voulloient faire les gallands et s'accomparer aux villes; de tant d'Eglises et Monasteres qui nuisoient à la Saincte Union; de tant de villes et chasteaux qui ont servy de purée aux devotz enfans de la saincte Messe de Minuict; de tant de milliers de belles matrones et filles qui ont, sans nopces, malgré elles, esté soullées de ce qu'en mariage elles

aiment le plus. De là liberté et dechainement de tant de pauvres Prebstres, Relligieux et Moines reclus, qui maintenant gaignent planieres indulgences à militer, soubz un froc de fer Catholique, és combatz catholiques des dieux Mars, Venus et Bacchus. Bref, du prompt et precipité decret de ces Messieurs, de ce *coup du Ciel,* et par nostre Catholique moien, la France, d'un trop voluptueux jardin de plaisance, est devenue un beau et devot Cimetiere, universel et catholique, plain de fort belles croix, potences et bannieres.

« Arrivé donc que je fus en ceste ville de Paris, aprés avoir envoié guarir la ville d'Orleans de trop d'aise, et y interdire le commerce pour un long temps, comme estant cause de leurs delices, j'en voullus autant faire icy. Car Madame ma mere, ma seur et ma femme, et les cousins d'Aumalle et moy, n'eusmes autre soing et sollicitude qu'à soullager tous les devotz habitans de la pesanteur de leurs bourses, vacquer au saisissement des riches joiaulx de la Couronne et d'un millier de thresors

inutilles, et à la subhastation de tant de somptueux meubles, argenteries, de ces meschantz Politiques Roiaux.

« Tellement que, comme un brave catholique Sylla, je feis si catholiquement mes besongnes que je feis voir à mes amis, de leur vivant, les siecles d'or et d'argent (*ô coup du Ciel!*) et guaris deslors nos treschers cousins et cousine d'Aumalle de la jaunisse catholique, dont ils estoient ensafranez depuis les guerres de leur comté de Boullongne, à eux catholiquement et legitimement devolu par les merites de leurs patenostres et de leurs devotes processions et catholiques pelerinages (et non par usurpation et larrecin domestique, comme disent les Heretiques relaps). Puis, par une profusion d'argent (m'en reservant toutesfois un bon et catholique magot), aiant attiré une infinité de villes, clochers et forteresses, que nous carressions, depuis vingt-cinq ans et plus, d'amis et passevolantz catholiques, je menay mon armée à Tours, où cuiday parler en Cæsar catholique : *Je suis venu, j'ay veu, j'ay vaincu!* Je ne passeray soubz

silence les beaux hasards que nous eusmes à Sainct-Cloud, à Arques, à Dieppe, mais principallement à Yvry, où aiant, à nostre grand regret, trouvé que le Roy de Navarre ne s'en voulloit fuir, comme nous avions occasion d'esperer, voiant par ce *coup du Ciel,* comme on dict, tous nos desseings catholiques renversez, et par ceste catholique tirelaisse nostre grand et espouventable party de la Ligue françoise culle-butté tout à plat et confus, je m'en fuis catholiquement en Flandres, où, changeant de nom à la Ligue Françoise et Espagnolle, je proteste plus tost me donner à tous les diables et demons meridionaux, catholiques ou non, que je ne desengageasse ce que j'avois au monde de plus cher dans Paris. Et s'il y a homme vivant qui puisse dire que j'aie oublié aucun artifice, ruse ou invention, pour amuser et retenir le peuple à nostre devotion, je veux estre rejecté et demis de ce throsne où je sieds, et chassé de ceste maison royalle des Vallois, comme un larron domestique !

« Voici le second Legat que vous avez eu

pour encourager le peuple à s'entretuer, à mourir allegrement de male mort. Vous avez eu des pardons gratis. Nous avons extorqué des fulminations de Romme, à tort et à travers, contre nos ennemis. Nous les avons faict excommunier, noirs comme diables politiques. Nous avons faict frequenter et continuer les paradis à desseing, y commis des Predicateurs Zelateurs, faict faire des sermons aux Églises et Confraries du Cordon et du Nom de Jesus, et des processions nonpareilles qui ont obscurci le lustre des plus belles mommeries qui furent onques veues. Nous avons faict semer par toute la France, soubz main, du *Catholicon* d'Espaigne, qui a des effectz merveilleux.

« Lisez en Josephe, de la *Guerre des Juifs* (car c'est un mesme faict que le nostre), et jugez si les zelateurs Simon et Jean ont eu plus d'invention pour brider le peuple et pour faire mourir de faim et rage unze cens mil ames. Lisez-le, je vous prie, et pour cause. En somme, je n'ay pardonné ny à sacrez ny à prophanes, à reliques ny

autres ustensiles d'eglise, ou le Diable m'emporte!

« Or, voiant que toutes ces catholiques inventions n'ont peu empescher les habitans de ceste ville de demander la paix (que nous debvons redouter plus que la mort, car de maistre je deviendrois valet) et que toutes les villes demandoient à voir une fin à l'evidente ruine, disent-ils, d'eux et de leur belle Monarchie (il ne faut pas que je vous mente), pour leur clorre le becq, les cheviller et les empecher de pisser plus roide, je me suis advisé de convoquer ces Estatz.

« Je sçay qu'icy, non plus qu'aux Estatz de Bloys, il n'y a que de nos amys et que, par consequent, vous voudriez tous que moy, ou un prince de nostre maison, fust Roy. Si ne pouvons-nous pas parvenir à ce grade que par longues guerres, que par le bris, la ruine entiere, la confusion, le desordre, et par la bresche de cest Estat. Or, vous sçavez que la paix reigle, met ordre à tout, et rend le droict à qui il appartient.

« Vous ne me debvez donc point desirer la paix. Et, pour vous montrer que je l'empeche tant que je puis par la Declaration, et puis par la Responce que j'ay depuis naguere faict, il vous sembleroit peut-estre que je desire la conversion du Roy de Navarre : rien moings ! ce n'est pas ce qui nous demange ! Je ne l'ay faict qu'à desseing, non plus que l'exhortation de Monsieur le Legat. Tous les escritz que Monsieur de Lyon a faictz ne servent que pour retenir le peuple et pour diviser, attiedir et atterir noz ennemis. Car Monsieur de Pellevé, icy present, vous tesmoignera que, coup sur coup, nous avons envoié deux agentz à Romme pour renverser la negociation du Cardinal de Gondy et du Marquis de Pisany, qu'on dict estre allez à Romme procurer la paix, et que nous avons suscité noz Ambassadeurs d'Espaigne à Romme de protester contre l'audience et contre ce que le Pape pourroit faire à l'advancemement de la paix de France et de la conversion dudict Roy, et de menacer de rechef Sa Saincteté que nous sçaurons bien faire, en ce cas, un ac-

cord avec les Politiques, aux despens et desavantage de Romme. Aussy ne nous conseillerez-vous pas que, pour une messe et pour la conversion du Roy de Navarre, de demy-Roy que je suis, je devinse subject et vassal, et l'orage de ceste guerre allast tomber sur la teste de ces bons Catholiques Espagnolz qui nous veullent apprendre à croire en Dieu. Monsieur de Lyon sçait aussy comme le Roy d'Espaigne et moy luy avons promis sur nostre honneur un chappeau rouge, s'il peut tant faire, par sa rethorique et praticques, que d'empescher la paix et ladite conversion, la sœur dudict archevesque aiant receu pour arres un carcan de trois mil ducatz et une chesne de perles catholiques de deux mil escuz apostolicques Espagnolz.

« Je conjure donc ceste catholique Assemblée de tenir la main à ce que les Parisiens et autres villes prennent leur ruine et la mort en gré, qu'elles ne parlent point de paix et qu'elles nous laissent faire semblant. Nous brouillerons si bien les affaires de nos ennemys par nostre *Catholicon* que

je leur prometz que, devant qu'il soit trente ans, eux et leurs enfans ne verront une fin à ceste guerre, et qu'elle considere que, si la ville de Sainct-Denys demeure entre les mains des ennemys, pour le moins les joiaux, reliques et ornemens roiaux sont fricassez pour eux, et, qui est bien plus, la Sainte Ampoulle est en nostre puissance : sans laquelle... vous m'entendez bien? C'est un *coup du Ciel!*

« Si, prions tous bons confesseurs et predicateurs, et autres devotz pensionnaires, de faire rage sur le sujet, affin que Dieu nous en sache gré en la Saincte Eglise Catholique, Apostolique et Lorraine. »

Monsieur le Lieutenant aiant achevé, le Doyen de Sorbonne, Caudataire du Legat, cria tout hault : *Humiliate vos ad benedictionem. Postea habebitis harenguam.*

Alors Monsieur le Legat commença ainsy :

HARANGUE

DE MONSIEUR LE LEGAT

In *nomine Patris*, *etc.* Io mi rallegro et son quasi fora di me stesso, o Signori et Populi più Catholici che medesimi Romani, di vedervi qui collegati per un suggetto tanto grande et catholico. Ma, d'altra parte, mi truovo molto sbigottito di sentir tante opinioni balorde fra voi altri Liguri Catholici, et mi pare che quella antica fattione di Neri et Bianchi ruinasce, perch' io che l'uni dimandano Biancho et l'altri il Nero. Una sola cosa mi pare necessaria alla salute del' anime vostre : cioè di non parlar

mai di pace, et manco procurarla, che prima tutti gli Francezi non siano morti a guisa di Macchabei, et cosi valorosamente come fece Sansone, tutti fracassati et sotterrati tra le ruine di quel cattivo Paradiso terrestre di Francia per goder subito la quiete del Paradiso celeste. Guerra! Guerra dunque, Francezi! Guerra! Mi pare, quando si raggiona della pace, che mi sia dato un serviziale d'inchiostro! Considerando che è molto meglio, per la quiete d'Italia, che Francezi o Espagnoli guerreggiano tra loro in Francia, o vero in Fiandra, per la religione o la corona, chè in Italia, per Napoli o Milano.

« Hora, temendo che non intendiate tanto bene la lingua Italiana, vi dirò poche parole latine. Et primo dicam vobis quod non veni huc adportare pacem, sed gladium, juxta illud quod scriptum est. Reverendissimus de Pellevé pro reliquo supplebit super hac re. Melius enim quam me cognoscit vestra negotia, quæ per viginti annos tam Lotharingice tractavit Romæ, ut habiliter reduxerit res vestras ad punctum ad

quod illas nunc videtis. Putavit ille pius Præsul Franciam suo medio esse in agone, et idcirco, tanquam Pater Confessarius, venit ad visitandum eam, in signum boni et nobilissimi compatriotæ. Si vellitis eum juvare ad sacrandum aliquem ex suis creatoribus Guisiardis pro Rege, faceretis illi secundum cor suum. Hæc enim causa principalis nostrarum legationum.

« Ma basta di questo. Sapiate di più che io ho ricevuto nuova Bulla, per scommunicare, aggravare, anathematizare i tutti gli Cardinali, Archivescovi, Vescovi, Abbati, Preti et Monachi, che sono Reali in Francia et Politici, et per torre ogni gelosia far diventargli Francezi neri come Mori o Spagnoli. Si voi altri commendamenti come apprecetti del Spirito Sancto[1]. Il quale si volete guadagnar Pardonnanze et Indulgenze, vi convien obedire a mei commendamenti come apprecetti del Spirito Sancto, il quale, si come sapete, ha dedesgnato dopo molto anni di crear alcun Papa che

1. Il y a évidemment ici quelque omission.

non fosse Italiano. Quanto di la creation d'un nuovo Re, non mi curo che sia Re, fosse el Diavolo, modo che sia servitore et feudatario della sua Santità et del Re Catholico. Il mio voto è tuttavia per la Infanta di Spagna. Et mentre guardatevi di ragionar di pace! Altramente, il Sacro Collegio rinnegarà Christo! Dio et la guerra sia con voi! »

HARANGUE

DE MONSIEUR

LE CARDINAL DE PELLEVÉ

MONSIEUR le Lieutenant, si j'eusse trouvé en France les affaires avoir reüssi selon les praticques et intelligences que j'ay menées avec les Espagnols à Romme depuis vingt-cinq ans, je voirrois maintenant feu Monsieur vostre frere assis en ce throsne roial, etaurois assez d'occasion de chanter, avec ce bon patriarche Simeon : *Nunc dimittis servum tuum!* etc. Mais, puisque ce n'a poinct esté la volonté de Dieu, patience. Si vous diray-

je, en passant, que certainement il vous faict fort bon veoir, — oui, Monsieur le Lieutenant, il vous faict beau veoir, — et avez fort belle contenance. Il ne vous advient poinct mal à faire le Roy. Vous n'avez faute que d'une bonne cheville pour vous bien tenir ; vous avez toute autre façon, sauf l'honneur que je doibs à la Saincte Eglise, qu'un Sainct Nicolas de village *a fe de Dio.* Il me semble que nous celebrons la feste des Innocens ou bien le jour des Rois. Si vous aviez maintenant un plain voirre de bon vin, et qu'il pleust à la Majesté de vostre Lieutenance boire à la compagnie, nous crierions tous : *Le Roy boit!* Si vous eussiez esté icy à ceste mi-caresme, nous eussions tous chevauché avec vous par les rues : je dis toute ceste catholique Assemblée, à laquelle je veux maintenant addresser mon propos :

« Messieurs, ne me tenez point pour homme bien Catholique, si, à la maladie de France (je n'entends parler de mal *franceze*, j'entends parler de vos miseres), je ne me suis comporté en vray hippocrite... je veux

dire *Hyppocrate*... catholique. Ce grand medecin, voiant son païs assailly d'une peste cruelle qui y exterminoit tout, s'advisa de faire allumer force feux par toutes les contrées, pour corrumpre le venin de l'air pestilent. Et moy, tout de mesme, pour venir à bout de noz desseings Catholiques, et pour antidote à nostre Saincte Union, qui a la peste, j'ay esté, je le dis sans vanterie, un des principaux autheurs de ceste saincte et Catholique combustion et des feux Zelés qui balaient et repurgent maintenant l'air de nostre France. Si le feu Cardinal de Lorraine, mon bon maistre, vivoit, il vous seroit tesmoing si, par mon chappeau rouge, il ne m'obligea poinct à acheminer ceste revolution icy à sa perfection, comme en seront aussy tesmoings les presidens Vetus et Janin. Il faudroit bien estre Catholique Zelé pour sçavoir comme tout cecy s'est manigeancé. Ceux qui ont veu les memoires de mes collegues preudhommes David et Pilles en sçavent bien un tantinet, mais non pas tout.

« Me voicy donc à vostre commande-

ment, à vendre et à despendre, pourvu que, comme bons Catholiques Zelés, vous adheriez, voire mesme, si le besoing estoit, vous vous submettiez aux Lorrains ou archi-Catholiques Espagnols qui vous aiment tant Catholiquement, et qui ont si grand soin du salut de voz ames Catholiques, que c'est pitié d'en parler ! Cancaro pour ceux qui vous diront que les Espagnolz sont empiriques trop dangereux et qui ressemblent au Loup qui voulloit guerir la Brebis ! Cela est faux, et tout bon Catholique doit croire, à peine de censure ecclesiastique, que ce pieux Roy d'Espagne voudroit avoir perdu ses royaumes de Naples, de Portugal et de Navarre, voire le duché de Millan et la comté de Roussillon, que luy et les siens ont Catholiquement usurpez, et que les François fussent tous bons Catholiques, tant ce bon et Catholique Roy des Arsacides est Catholique Zelé

« Les meschans Politiques relaps disent que ce bon Roy et les Lorrains veullent empoisonner de leur faux *Catholicon* la France, pour en estre heritiers aprés sa

mort. *Ma de si,* et quand ainsy seroit, et qu'elle....[1] à estre exterminée par feu, fer et faim catholique, ne serez-vous poinct bien aises d'estre assis en Paradis au-dessus des Confesseurs et Patriarches, et de vous mocquer de ces Maheustres qui seront au-dessoubz de vous? Mourez, mourez quand il vous plaira, nous avons assez d'Espagnolz et Vallons pour mettre en vostre place! Tuez, massacrez et bruslez hardiment, pervertissez et prophanez toutes choses, au nom de l'Union de Lorraine! Je suis icy venu en intention de vous absoudre et de vous servir de Pere Confesseur, et à la France aussy, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne Catholique et faire ces nouveaux Chrestiens Catholiques Espagnolz ses heritiers, comme je vous en prie tous, en general, vous asseurant, aprés Monsieur le Legat, que voz ames ne passeront point par le feu de Purgatoire, estant assez purgées par les feux que nous avons allumez aux quattre coings de la France pour la Saincte

---

1 *viendroit...* Il y a ici quelque omission du copiste.

Ligue, et par la penitence que nous vous [faisons] faire en ce monde.

« Et quant à l'election d'un Roy, je donne ma voix au Marquis de Chausseins. Il n'est lippu ny camus, ains bon Catholique, Apostolique et Romain. »

HARANGUE

DE MONSIEUR DE LYON

POUR LE CLERGÉ

MESSIEURS, je commenceray mon propos par l'exclamation pathetique de ce prophete roial David : *Quam terribilia judicia tua!* etc. « Dieu que vos jugemens sont terribles et admirables ! » Ceux qui prendront garde de bien prés au commencement et progrés de nostre saincte Union auront bien occasion de crier, les mains joinctes au ciel : « O Dieu, que vos jugementz sont incomprehensibles ! Combien vos graces sont-elles plus admi-

rables! » et de dire avec l'Apostre : *Ubi abundavit delictum, ibi superabundabit et gratia.* N'est-ce poinct chose bien estrange, Messieurs les Zelateurs, de veoir nostre Union, maintenant si saincte, si zelée et devote, avoir neanmoins, presque en toutes ses parties, esté composée de gens où, auparavant les Barricades, y avoit quelque tare digne de reprehension, et par ainsy voir l'ignorance, l'avarice, l'atheïsme, la concussion et le vice, sitost convertis en sagesse, generosité, saincteté, pieté, zele et relligion. Ce sont *coups du Ciel,* comme dit Monsieur le Lieutenant : je dis si beaux que les François doibvent ouvrir les yeux de leur entendement pour profondement considerer ces miracles, et doibvent, certes, là-dessus rougir tous les gens de bien, et de biens, de ce Royaulme, presque toute la Noblesse genereuse, la plus saine partie des Prelatz et du Magistrat, et les plus clervoians qui abhorrent et detestent ceste sacro-saincte Union. Quelle plus saincte synderese peut saisir un devot Chrestien que celle [qui] a faict [que] messieurs les Zelateurs de la

Chastre, de Rosne, de la Bourdaiziere, le Chevalier Bretton, Maudreville, Grand-Maistre des Monoies de Normandie, le baron d'Hermanville, Boisdaulphin, Brissac, La Motte Serrand, et cinquante autres de nos cappitaines zelés, aprés avoir politiquement porté les armes en Flandres, emploié leurs substances contre les archi-Catholiques Espagnolz en faveur des Politiques, voire des Heretiques des Pays-Bas, se sont si catholiquement rengez tout à coup au gyron de la saincte Ligue Catholique, Apostolique et Romaine ! O enfans prodigues, revenuz à resipiscence ! O devotz enfans de la Messe de minuit ! O Penitens gris ! O *Catholicon composé,* qui es cause qu'en France il n'y a plus de perfides, de rebelles, de renegatz, de volleurs, d'incendiaires, de faulçaires, de couppegorges et brigantz, puisqu'ils sont tous maintenant methamorphosez en Catholiques Zelés ! O savon deifique d'Espagne, qui efface toute tache !

« Certainement il me semble revoir ce bon temps auquel les Chrestiens, pour expier leurs crimes, se croisoient pour aller faire

la guerre, comme pelerins, contre les mescreans d'outre mer. O sainctz pelerins de Lanssac, et ton bon frere bastard, Evesque de Comminges ! Vous y eussiez alors veu enrooller à la foulle les banquerouttiers, paricides, fleurdelizés, et toutes gens qui n'estoient poinct bien venuz aux escohues. Je ne daignerois icy comprendre les Gentilzhommes et autres qui, par obligation à leurs maistres, ou pour estre jeunes, se seroient necessitez d'embrasser nostre Union. Ceux-là ont fort peu de merite et [sont] en danger de faire un jour banqueroutte à la saincte et catholique Espaigne. Je ne puis, sans larmes catholiques, referer icy une exemple de saincte conversion et pieté à tout jamais remarquable de ce sainct pelerin converti et Catholique Zelé, Monsieur de La Motte Serrant, qui, estant és prisons de Tours pour la foy, refusa de disner et prendre sa refection, un jour de vendredy, craignant ce pillier de la Saincte Ligue qu'on eust mis de la gresse en sa souppe. Et protesta ce champion de la foy, ce Machabée, ce martyr d'Angleterre, de

choisir plus tost la mort que de manger autre souppe que catholique! *O coup du Ciel!* O reverends bastisseurs de Loy fondamentalle! Nos Estatz ne finiroient d'un an, si je vous racontois par le menu les faictz catholiques heroïques des Senaulds, des Louchards, des Bussis, Caboches de Paris, Rouen, Thoulouze et autres villes de l'Union, où les bouchers, bastelliers, coustelliers, et autres artisans, ont la premiere voix au Conseil aprés messieurs les prescheurs et Maistres-aux-Artz, la prophetie estant accomplie : *De stercore erigens pauperem.* J'oublierois Frere Jacques Clement, duquel je serois icy le paranimphe, si je n'estois dans ce superbe Pallais Royal des Vallois. Seulement je diray que tous les Jacobins de son temps sçavent qu'aiant eu autrefois le foit au couvent, et banny à cause de ses larrecins et forfaictz, on tient neanmoins qu'il est maintenant là-haut à debattre la preseance avec Sainct Diego.

« Pour le regard de la conversion de ma personne, bien qu'il soit dict : *Nec te lau-*

des nec te vituperes, etc., si vous confesseray-je librement qu'auparavant la Ligue je n'estois grand mangeur de crucifix, et si mesme les plus clervoians avoient quelque opinion que je sentois encore un petit mon fagot, à cause qu'estant jeune je m'estois voullu mesler de dogmatizer à Thoulouze. Mais aussy tost que je eus signé la Ligue et la Loy fondamentalle, toute accorte personne n'a plus doubté de mes deportemens.

« Je doibs la grace de ma conversion, aprés Dieu, à Monsieur le duc d'Espernon, qui, me reprochant ce dont à tort on me soubçonnoit à Lyon, Paris, et partout, touchant ma sœur, fust cause que, d'un grand Politique que j'estois, je devins Ligueur furieux et zelé, et, d'un pretendu incestueux, le Recteur et Chancelier des des-Ordres de la Saincte Union, ainsy que, de persecuteur et fauteur d'Heretiques, fut faist vaisseau d'election l'Apostre qui dict : *Ubi abundavit delictum, ibi superabundabit et gratia.* C'est pourquoy il faut demeurer ferme en ce sainct party, plain de

tant de miracles et de *coups du Ciel,* et en faire une Loy fondamentalle.

« Quant aux necessitez et oppression du Clergé, vous y adviserez, s'il vous plaist. Il faut que je vise ailleurs. Pour moy, je y perds mon latin, et, bien que je ne desire la paix que, premierement, je ne sois Cardinal, si est-ce que, si la guerre dure, comme il y a apparence, il y aura bien des pauvres prebstres, et, pour vous dire la verité, je suis bien capable de porter un bonnet rouge, mais non pas d'obvier aux necessitez et desolations de l'Eglise; et si il y a une chose à craindre, c'est que le Roy de Navarre revoque les passeportz et mainlevées aux Communautez des Monasteres et Chapitres. Il y aura danger que les ecclesiastiques mesme ne crient au meurtre aprés nostre Sainct Pere, et, si je ne me sauve delà les montz, qu'ils ne m'arrachent ceste catholique barbe, pour avoir la paix. *Iterum dico vobis*, j'y perds mon latin et ma rethorique ensemble.

« Reste une chose qui importe le plus à nos affaires : c'est de bastir une Loy fonda-

mentalle par laquelle les peuples François seront tenuz de se laisser embeguiner, baffouer et escorcher, sans oser dire mot, et de renouveller souvent le serment qu'ils ont faict à la Ligue, et ce sur le pretieux Corps de Nostre Seigneur, et d'ouvrir catholiquement leurs bourses pour continuer les pensions à noz espions catholiques, à ce que plus diligemment que jamais ilz fassent, de ville en ville, le debvoir de faire tenir les mandatz secretz aux Chappitres, Couventz, Prieurs, Gardiens, Marguilliers et Maitres de Confrarie, avec exhortations aux Prescheurs, Confesseurs seculiers et reguliers, de tenir bon, de ne parler de paix aux Chrestiens ny de leurs miseres futures, ains de les opiniastrer au sac, au sang et au feu, quand la Relligion et l'Eglise debvroient se ruiner. Car cela importe à l'Union et à l'Espagne, nostre mere nourrice, les asseurer que l'excommunication n'est poinct pour ceux qui en l'ame n'obeissent au Roy de Navarre, et de leur faire desormais chant en leurs suffrages : *Da bellum, Domine, in diebus nostris!* Car belle chose est la saincte guerre

qui faict donner le chappeau rouge, lequel Dieu nous doint par sa grace, avec l'exaltation de [nostre Mere] l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine! »

HARANGUE

DE MONSIEUR ROSE

RECTEUR

TRÉS-INGENIEUSE, trés-auguste et trés-Catholique Sinagogue, tout ainsy que la vertu de Themistocles s'eschauffoit en la consideration des trophées de Miltiades, je n'ay moins d'occasion de m'eschauffer, en mon harnois rectoral, en la contemplation des braves discours de ce torrent d'eloquence, Monsieur le Chancellier des des-Ordres de l'Union, et de tacher d'enarrer aussy facondement, si ma faculté le permet, tout ce

que je pourray apporter pour la manutention de nostre Mere Saincte Eglise.

« Et, sans user de plus prolixe exorde, je vous diray, Messieurs, que la Fille aisnée du Roy (je ne dis pas du Roy de Navarre, je parle du Roy que nous eslirons, et ce pendant je diray la Fille aisnée de Monsieur le Lieutenant de l'Estat et Couronne de France), l'Université de Paris, vous demonstre en toute observance que, depuis ses cunabules, elle n'a esté si bien morigerée, modeste et coie, qu'elle est maintenant, Dieu l'aiant, par un *coup du Ciel,* tellement touchée que ses supposts et escolliers se sont si catholiquement retirez, que vous ne voiez plus pas un fripponner par les rues. Les belles Facultez, les Gens lettrez et Professeurs, ont, par une saincte confrarie, faict un catholique gille. Les Libraires, Imprimeurs, Rellieurs, Doreurs et autres, au nombre de douze mil, ont charitablement fendu le vent en cinq cens quartiers, pour en vivre, et en ont assez laissé pour nourir ceux qui demeurent maintenant en ceste haulte partie de la ville, vraiement *empirée,*

pour ce qu'on y vit de l'air et de vent.

« Jadis, au temps des Politiques, fauteurs d'Heretiques, nul n'y faisoit profession des lettres qu'il n'eust, de longue main et à grands fraiz, acquis les arts et sciences en nos Colleges. Mais maintenant, par l'energie de la saincte Ligue, par la conduite et sage prevoiance de l'Université — et par vos *coups du Ciel,* Monsieur le Lieutenant, son Pere spirituel, — les beurriers et beurrieres de Vanvres, les tirefiens de Montrouge et Vaugirard, les vignerons, meusniers et pauvres carreleurs de tous les cantons, sont devenus Maistres-aux-Artz, Baccheliers, Principaux, Presidens és salles, Regens et Boursiers des Colleges, et si argutz Philosophes que mieux que Ciceron ilz disputeront maintenant *de Inventione*, et apprennent tous les jours αὐτοδιδακτῶς, — sans autre precepteur que vous, Monsieur le Lieutenant, — à mourir de faim pour la foy. Vous n'oiez plus, és classes des Colleges, ce clabaudement latin de Regens qui obtondoit le monde. Au lieu de ce jargon, vous y oiez, à toutes heures du jour, l'armonie argentine et le bel idiome

des vaches et veaux, et le doux rossignollement des asnes et des trouies, qui nous servent de cloche, *pro Primo, Secundo et Tertio*. Il est vray que vous, Monsieur le Lieutenant, maintiendrez que ces miracles sont œuvres de voz mains. Si faut-il ingenuement confesser que noz predications et decretz n'y ont aucunement nuict, et, nonobstant ces debvoirs et autres merites de l'Université, jamais elle ne fust si vilainement traictée et outragée qu'elle est par vous, Monsieur le Lieutenant, son pere putatif. Excusez-moy si je parle ainsy. Je diray avec le prophete David : *Loquebar in conspectu legum, et non confundebar*. Vous l'avez, *inquam*, si diffamée, que les Universités estrangeres en font des sornettes grecques et latines. Messieurs nos con-Docteurs cependant n'y trouvent que rire, car, sans user de plus longs ambages, quand vous avez faict pendre votre agent et con-Zelateur Louchart avec ses complices Catholiques zelez, vous avez declaré pendables tous les promoteurs de la mauplaisante cassade du president Brisson, *juxta illud*

agentes et consentientes, etc., et, par consequent, presque tous les jeunes Curez et nous autres Docteurs de l'Université, promoteurs, pour la pluspart, de ceste tragedie.

« J'argumente ainsy : Louchart, ses consors et adherans, ont esté justement penduz, parce qu'ils estoient pendartz. La plus grande part de nous autres Docteurs estions consors, adherens et conseillers de Louchart. *Ergo,* pendarts et pendables. De fort peu sert icy d'alleguer l'abolition et pardon qui nous a esté faict sur le catholique attentat, car *remissio non dicitur nisi ratione criminis.* Et ne peut estre abolition, voire mesme avec du *Catholicon* d'Espaigne, qui est un savon qui efface tout, car ne se peut abolir et effacer ce manifeste diffame, si ce n'est en argumentant ainsy : Celuy qui faict pendre les Catholiques zelez et leurs associez est tyran ou fauteur d'Heretique. Monsieur le Lieutenant a faict pendre son conzelateur Louchart avec ses compagnons Catholiques zelez. *Ergo,* tyran, fauteur d'heretique, relaps, et pire que Henry de Vallois, qui avoit pardonné à Louchart, et moins

tolerable que le Biarnois, *qui non vult mortem peccatoris,* etc. Inferant que cela soit arrivé *ad majorem cautelam*, nous dirons que ce pendant on s'estrangle aussy bien que le president Brisson. Et ne pourroit ceste illation empecher que nous ne soyons tousjours jugez et reputez de grands Bediers bastiers et sotz, en latin et françois, et que les Politiques ne conclussent, *in modo et figura,* que la Sorbonne peut errer : qui seroit une consequence qui me feroit de rechef devenir insensé et courir les rues, puisque nous ne pourrions, par toutes nos fleurs de rethorique et par toutes les Loix fondamentalles, que tant de milliers de pauvres Chrestiens, que nous avons fait et faisons mourir, obstinez de feu et de fer, par nostre precipité decret, fussent jugez vrais Martyrs.

« Pourquoy, Messieurs, je vous supplie, au nom de nostre Academie Catholique, de pallier ce faict et *coup du Ciel* icy le plus catholiquement qu'on pourra, à l'imitation de Monsieur le Legat, qui a si dextrement deguisé la solemnelle abjuration et

execration de la Ligue, faicte par le Pape Sixte : je vous fourniray de tant de passages de l'Escripture que voudrez. Sinon, il y a danger que nous nous mettions tous à prouver qu'il n'est que d'avoir un Roy legitime et sans discole, pourveu qu'il ne veuille rentrer en la guerre civille, en voulant innover quelque chose, sans le consentement d'un Concile libre, aux sainctes ceremonies de l'Eglise.

« Toutesfois, en attendant ceste resolution, je donne ma voix en l'election d'un Roy au sire Bernard Fagottin, marguillier de Gentilly. Ce n'est chose sans exemple, tesmoing la Harelle de Rouen. Je me fonde sur ce que les royaumes seront heureux quand les philosophes y regneront. Il y a tantost deux ans que ce bon marguillier et sa famille medite la philosophie en nostre College, en salle où il y a plus de deux cens ans qu'on traicte la philosophie, et où il demeure luy et son trouppeau. Si j'eusse esté courtizan comme Monsieur de Lyon, je n'eusse donné ma voix à personne, combien que je sçay qu'il avoit charge du

Clergé de nommer le Comte Du Bouchage, pour l'esperance qu'on a que ce Prince, aimant les changementz, changeroit nos miseres, routtes et deffaictes, en victoires et *coups du Ciel*. Neanmoins, il me semble plus propre pour porter l'oriflame aux batailles qu'à autre chose. »

Le Recteur Rose, voullant continuer son discours, fust interrompu par un claquement general des mains des deputez, occasion que tout hault il cria, ostant son bonnet : « J'ay dict! »

HARANGUE

POUR LA NOBLESSE DE L'UNION

PAR LE Sr DE RIEUX

SIEUR DE PIERREFONT.

MESSIEURS, il faut, par la vertu-Dieu! bien dire qu'il y a je ne sçay quoi de divin en l'Union, puisque, par son moien et dispence, de filz de je ne sçay qui, je suis devenu Gentilhomme et Gouverneur de belles forteresses Catholiques, et que, de simple loqueteux, je me puis esgaller aux plus grands. Et, comme dict l'autre : *Esurientes implevit bonis*. J'ay bien occasion de vous suivre, Monsieur le Lieutenant, et faire service

à la saincte Ligue, à bis et à blanc, à juste et injuste droict, puisque presque tous les artisans et pauvres Prebstres et Moines m'adorent comme un Machabée. C'est pourquoy je jure, par le Corps Dieu! et me donne à cent diables, que, si pas un de mon Gouvernement s'ingere de parler de paix, je les courray comme loups gris!

« Je me plaindray icy de je ne sçay quelle sorte de Gentilshommes d'entre nous, qui se formalisent des vulpines suggestions des Espagnolz. Mordieu! qui nous pouvons-nous soucier qui regne, pourveu que nous aions de l'argent saccré? Pour le poinct d'honneur, je ne sçay que c'est : je n'en mengeay oncques! Encor que je n'aye poinct leu les Histoires, je n'ay que faire de sçavoir s'il y a eu jadis des capitaines Vignolles, des comtes de Dunois, des Lautrectz, des Gastons de Foix, et mil autres heroïques François, qu'on dict avoir bravement contesté et debattu ce poinct d'honneur, par la poincte de l'espée, pour la patrie. Je dis : Fy de la patrie! Vive la Ligue! Vive les Maranes Espagnols! Vive les

Turcz, moyennant que je face mes panniers avec eux ! Je diray, avec le sage et bon Empereur Romain Neron : Quand je seray mort, que tous les elemens se cullebuttent sans dessus dessoubz, je ne me soucie ny Dieu ny de Diable ! Il me suffit d'estre bon Catholique Zelé, et voir prosperer mon party, juste ou injuste, fidelle ou renegat. J'en fais juges mes con-Zelateurs de Vieuxpont, et de Villartz, admiral.

« Au demeurant, si vous voullez eslire un Roy, vous sçavez que tous Rois aviennent de bergers, et tous bergers des Roys. Souvenez-vous de moy et de mes merites : faictes un *coup du Ciel !*

« Je vous en dirois davantage, n'estoit que presentement il me fault partir, pour aller prendre Noyon. *Bezo las manos de vostras mercedes !* »

HARANGUE

POUR LE TIERS ESTAT

PAR MONSIEUR D'AUBRAY.

PAR Nostre Dame, Messieurs, vous nous la baillez belle! Il ne failloit ja que nos Prescheurs, race de Ministres, nous preschassent tant qu'il nous failloit *debourber*. Nous cognoissons assez, par voz harangues, que les pauvres Parisiens en ont dans les bottes bien avant, et qu'il sera prou difficile de les *debourber*. Il est desormais temps de nous appercevoir que le faux *Catholicon* d'Espaigne est une drogue qui prend les gens par le nez, non sans

cause. Les peuples nous appellent *Caillettes,* puisque, comme pauvres cailles credules, l'oiseleur, par son caillet enchanteur, nous a faict donner dans les retz des tyrans. Car il faut confesser que nous sommes pris à ce coup, enjaullez et embaillez. Nous n'avons plus de volonté, nous n'avons plus rien de propre, ny d'interest autre que celluy qu'il plaist aux colomnies qui nous tiennent à la tache.

« Ne sommes-nous pas de vrais badaux, qu'il ne nous est poinct maintenant permis de nous plaindre de noz miseres, ny d'entrer en compassion de plus de trente mil ames qui sont peries de faim et de pauvreté en ceste desolée cité, ny remonstrer que Paris n'est plus Paris, mais une deserte spelunque de bestes farouches Espagnolles, Vallonnes, Neapolitaines! Quelle Inquisition plus intolerable, que ce soit heresie d'avoir regret que nostre Royaume, nostre Noblesse, nostre Magistrat, et presque tout l'honneur de la Cité, aient abandonné ceste Rome des villes! et que ce soit crime capital de déplorer la calamité de tant de milliers

d'artisans et bourgeois vagabonds, dont la plus part emplissent les Hotelz-Dieu et les fumiers de France, et leurs femmes et filles les bordeaux des villes et garnisons! Et toutesfois, pour avoir seullement dict que c'estoit une maupiteuse reparation à ces deplorables desastres et un miserable reconfort, de nous amener, au lieu d'une paix, des armées estrangeres, remedes pires et plus tardifs que nos maux, nos principaux citoiens sont envoiez à l'Inquisition de Soissons!

« C'est pourquoy, Messieurs, je vous conjure, au nom de ce peu de citoiens qui restent en ceste desolée Hierusalem, que nostre liberté ne soit ainsy outragée, et qu'on nous rende nostre combourgeois le cappitaine Marchant, que noz chefs ont exillé à Soissons!

« Villes de l'Union, qui estes entieres, et qui n'estes encor soubz le joug captieux des colomnies factieuses et estrangeres, et vous, Cités qui estes Roiales, voiez s'il y a douleur pareille à la nostre! Ne nous retribuez poinct selon noz demerites et selon les

maux que nostre credulité a causez ! Contentez-vous que Paris vous serve de mirouer et d'exemple de toute affliction. Sachez, mes amis, que nostre liberté s'en va perdue et que nous ne tenons plus par les oreilles, mais par le col. Paris s'en va captive, sans y penser, et à l'Inquisition, si vous ne la secourez de vos vœux et assistances. Les armées Espagnolles ne viennent point tant pour nous desangager des fortz qui nous couppent les vivres, que pour empecher nostre resipiscence. Fort peu nous est d'estre assiegez au dehors : noz corps, noz ames, noz consciences, sont premieres encor plus assiegées, au dedans, des passions d'estre esclaves des Zelateurs et des Estrangers qui nous dominent ! L'ire et le courroux du Ciel vous avoit tellement sillé les yeux que vous ne voiez bien que nostre ville s'en va estre la butte où viseront toutes ces foudres d'armées, et le marchepied, voire la victime, des desseings monstrueux de l'ambition !

« Je prieray icy les deputez d'Amiens, Lyon, Thoulouze, Orleans et Rouen, de persuader à leurs concitoiens de lire sou-

vent l'Histoire de Josephus (*De la Guerre des Juifs*), affin qu'ilz jugent s'il y a histoires au monde mieux rapportées que celles de Hierusalem et Paris. Hierusalem ne creut ses bons prophetes, ains les persecuta; elle creut aux faux prophetes : dont mal luy en print. Paris a faict mourir ou bannir les prophetes qui luy ont predict tous les maux qu'elle souffre et souffrira, et persecute encor le prophete de Sainct-Eustache, qui luy a faict veoir à l'œil et toucher au doigt tout ce qui luy est advenu. Elle a adjousté foy aux jeunes fastueux Pedans, Predicateurs plausibles, Pigenat, Boucher, Guincestre et autres, combien que tout le contraire luy advint de ce que ses prophetes luy annonçoient. Hierusalem fist sortir, puis mourir, son Roy et son Oinct, et le trahir par un de ses disciples mesme. Paris a chassé son Oinct et son Roy tant religieux, et l'a faict trahir et tuer par un Religieux mesme. En Hierusalem, les Docteurs de la Loy donnoient à entendre au menu peuple que leur Roy et Oinct avoit le Diable au corps, au nom duquel il faisoit ses miracles.

En Paris, les Predicateurs ont presché au peuple que leur Roy estoit sorcier et adoroit le Diable, au nom duquel il faisoit toutes ses devotions. Les Docteurs de la Loy, pour couvrir ces indignitez, crierent tout hault : *Nos legem habemus, et secundum legem debet mori!* Les Docteurs et Curez de Paris ont prouvé et approuvé, par l'Ecriture Saincte, tous les outrages qui ont esté faicts à leur Roy et à ses serviteurs. Hierusalem estoit agitée, au dedans, de trois factions qui se faisoient appeller Zelateurs (Josephe, II, chap. 2), et au dehors assiegée de Titus, estranger et de contraire religion, appellé neanmoins, pour son humanité, les Delices du genre humain. Paris aussy est agitée, au dedans, de Zelateurs ou Catholiques Zelez, departis en trois factions, Lorraine, Espagnolle et Parisienne, et, au dehors, assiegée d'un Prince, non estranger, de religion Chrestienne, mais qui differe és principalles ceremonies de la religion, au demeurant plus humain et debonnaire que Titus. Ce Titus ne voulloit rien innover en la religion des Juifs. Ce Roy de Navarre, non plus

en la religion des Parisiens. Au commencement, Hierusalem souffrit toute extremité devant que se congnoistre; mais, se voullant enfin recongnoistre, ne peut, à cause de chefs de faction. Paris, sans doubte, s'en va reduicte à ce point. Hierusalem avoit le fort d'Antonia, le Temple et le fort de Syon, qui bridoient le peuple et l'empechoient de se plaindre et se recongnoistre. Paris, de mesme, a le fort de Sainct-Antoine, le Temple et le Louvre, dont on nous veut faire un fort de Syon. Josephus, de mesme religion et nation, exhortoit ceux de Hierusalem de prevenir l'ire de Dieu, et qu'eux-mesmes ruinoient leur religion, leurs temples et sacrifices. Ilz n'en voulurent rien faire. Beaucoup de bons François tres-catholiques ont exhorté les Parisiens de prevenir le jour lamentable de leur evidente ruine. Quand ilz ont peu, ilz ne l'ont voullu faire; et, maintenant qu'ilz semblent le voulloir, ilz ne le peuvent. Hierusalem enfin a esté ruinée de fonds en comble, ses autelz et sacrifices polluz par son propre ministere, et ses habitans, au

nombre d'unze cens mil, peris de glaive et de faim. Si Dieu, par un miracle, n'a pitié de nostre ville de Paris, sa destruction sera plus estrange.

« Aprenez donc, Villes libres, à noz despens ! Et, si cette histoire ne peut rien contre vostre fatalle ruine et contre vos forcenées passions, lisez, au nom de Dieu et pour l'amour de la patrie, en l'histoire de France, les factions de Bourgongne et d'Orleans, soubz Charles Sixiesme. Vous y voirrez tous nos vacarmes representés au naturel ; vous y verrez noz predicateurs, nos processions, nos exterminations, nos tueries, nostre credulité, nostre mignon duc de Guise en la personne du duc de Bourgongne, et nostre protecteur Roy d'Espaigne en celle du Roy d'Angleterre ; vous y voirrez nos ruines, nos desolations, nos desastres et bruslemens. Le bien public estoit le pretexte et ensorcellement, qui bouchoit les yeux et les oreilles de nos predecesseurs ; mais l'ambition et la vengeance en estoit la cause toute notoire. Aussy (maintenant qui ne le voit?) l'ambition et

la vengeance est cause de noz maux; mais la religion est le pretexte qui infatue et endort, ce pendant que les ennemis cantonneurs nous couppent les membres l'un aprés l'autre. Vous y voiez ces Estats-icy tout de mesme tenuz à Troye, pour exhereder le legitime heritier et successeur de la Couronne, comme estant excommunié, et tous les princes du sang. A la fin, aprés la mort de vingtz milliers d'ames et aprés un siecle de calamitez maudictes, et un Iliade de maux, il fallut recognoistre le Roy Charles Septiesme, pretendu excommunié et reaggravé, et declaré en ces Estats incapable de succeder, et puis chasser ce pretendu protecteur Roy d'Angleterre hors de la France. Les plus courtes follies sont les meilleures!

« Quant à vous, Monsieur le Legat, vous ne sçavez poinct tout cecy; vous vous en souciez encor moings. Vous avez vostre interest à part. Permettez donq que nous aions aussy le nostre. L'interest de noz chefs qui vous mettent en besongne est de s'agrandir, ou pour le moins de sortir du

pair, et eviter la punition qu'ilz ont meritée par leur conspiration et de si horribles scandales. Nostre interest est seulement d'avoir bientost une paix, s'il est possible, et de sortir, à quelque prix que ce soit, de ce mortel labirinthe. Il n'y a paradis ny quarantaine, processions ny confraries, predicateurs ny Estats, pardons ny Legatz, finesses ny artifices, Espagnolz ny Vallons, fort d'Antonia ny du Temple, qui nous puisse empecher de demander la paix. Le Roy d'Espaigne la demande au comte Maurice, Huguenot; il l'achepte plus de cent mil escuz, tous les ans, du Turc. La paix est nostre interest. Nous sommes soulz d'estre sotz. Je sçay que vostre interest, et celuy de Rome, est que vous estes induict à faire ce que vous faictes par les menaces que nos chefs vous font, de s'accorder avec le Roy de Navarre aux despens du Sainct-Siege si ne les assistez. Vostre interest est de seconder, bon gré, mal gré, les Espagnolz, puisque le duc de Sessa menace aussy nostre Sainct Pere d'accorder avec ledict Roy, au desavantage de Romme, et que vous

avez pour maxime macchiaveliste qu'il est plus expedient que les François et Espagnolz s'entreguerroient en France ou en Flandres, pour la religion ou ambition, qu'en Italie pour Naples ou Milan. C'est là vostre interest, non celuy de Sainct Pierre, qui nous faict juger de vous ce qu'un prelat, Italien comme vous, Paulo Domo, evesque de Nocera, est forcé de dire de pareilles façons de proceder que les vostres, en sa Vie de Leon X, où en le louant il dict : *Egli in abundantia deide le Indulgenze, instromenti antichi dei Papi a proveder denari inganato ancora in quello dell' avaritia di Legati i quali per un ducato d'oro...*, et le reste, qui debveroit, et à vous et à nous, servir de leçon.

« En somme, nous ne nous soucions de vostre pouvoir, s'il n'a pouvoir de nous donner bientost la paix, qui seule peut regler la religion et la justice, qui se perdent avec nous. La paix est nostre grand interest. Nous donnons à la malheure vos armées ! Nous sommes las de servir de passe-temps et gladiateurs aux transmontains !

Nous ne voullons plus gaigner nostre pain à coups d'espée ! Vous pouvez bien remener à Romme vostre porteur de rogatons, de Pellevé ! Nous aurons desormais plus de besoing de pains que de grains benistz. Nous aimons mieux vivre pour acquerir la paix, qui conservera la justice et religion, que mourir en langueur pour installer confusement les Lorrains ou Espagnolz à la Couronne, par des guerres qui abolissent toute religion et qui feront une pepiniere de guerres eternelles ! La nef de Sainct Pierre nous sera tousjours plus en reverence, quand le factieux Lorrain ou Espaignol ne troublera le gouvernail. Nous voulons la paix ! et si, pour l'avoir, nous ne voullons ressembler aux Grenoilles qui, s'ennuiant de leur Roy naturel, voulurent eslire la Cigoigne, qui les devora toutes. Nous ne voulons pour tuteurs noz ennemis inveterez d'Espaigne, ny pour curateurs ou medecins ceux qui béent aprés nostre mort. Nous demandons un Roy et Chef naturel, non artificiel. Nous croions qu'on peut bien faire une jambe de bois, un bras de

fer, mais non une teste artificielle. Le factieux, pedant, et borgne Boucher, curé de Sainct-Benoist, vous dira que son œil, d'or esmaillé d'Espaigne, ne peut rien veoir. Aussy un Roy artificiel ne nous pourra ny vouldra jamais veoir comme François que nous sommes, ains comme rebelles et seditieux. Nous voullons, plus tost que plus tard, revoir nos concitoiens, nostre Roy, nostre Clergé, nostre Noblesse, nostre Magistrat, et dire adieu à noz Espaignolz, Vallons et Neapolitains, et telles especes de maupiteux bourgeois! Nous ne desirons plus les haridelles des Princes de Lorraine, s'ilz n'ont moien de nous obtenir une paix. Nous les tenons pour fantosmes de protection, et pour sangsues qui se plaisent à troubler le sang de France pour s'en rassasier. Nous voulons bien que Monsieur le Lieutenant sache que, puisqu'il est un coignefestu, et qu'il ne peut, de soy, rien faire sans le bras de nostre ennemy capital d'Espaigne, [que] nous recongnoissons le Roy Henry de Bourbon seul capable, pour toutes raisons naturelles, de nous donner la paix et

empescher la France d'avoir des petitz Roitteletz et Tyranneaux, de Soissons, d'Austrasie, de Bourgongne, d'Orleans, de Bretaigne; le seul Hercules naturel, di-je, propre pour exterminer telz monstres, — et non le Lorrain et Espaignol, qui s'accomodent avec ces Roitelletz, aux despens du peuple François.

« Et sommes d'advis que, puisque les Lorrains sont venus en France avec une besasse, ils s'en retournent en Lorraine en mesme equippage, comme happelourdes.

« Et, du reste, Dieu nous aidera! Lequel nous laisserons faire, à l'imitation du Pape Jean Second, qui alla trouver l'Empereur de Constantinople pour le prier de faire la paix avec les Heretiques Arriens, et remeit tout en la main de Dieu. »

CESTE harangue achevée, comme on se vouloit lever, l'Admiral de Villars, moderne Roy d'Yvetot, supplia les Estatz, au nom des Cantons de France et des Ligues des Catillonois, Lippans, Gautiers, et autres communautez Zelées, de ne faire la paix avec les Heretiques et de ne point eslire de Roy qui ne fust amy et bon compaignon des Cantons.

Le lendemain, le sieur de Selles, custodinos de Monsieur d'Escars, supplia aussy l'Assemblée d'abroger et adnuller la loy *De Repetendis*, pour ce que ceste loy n'estoit ny Catholique ny fondamentalle.

Je n'ay peu rien apprendre des resolutions prises en ces Estatz, sinon qu'on fe-

roit trois Caresmes l'année, avec frequentes indictions de jusnes à Paris; deffenses aussy d'y vendre aprés Pasques des œufs de couleur, d'aller aux jeux de Bourgongne, de porter moustaches, et aux femmes des gros culz, et commandement d'eriger, par toutes les paroisses, des escoles és langues Espagnolle et Neapollitaine, et de convertir l'Hostel de Bourgongne en un College de Jesuites, — vray nom Jesuites Espagnolz, descendus de Jesus, fils de Saphias, juge de Thiberiade, homme, selon Josephe, orgueilleux et maling, et fort seditieux, né pour esmouvoir seditions autant qu'homme du monde, — lequel Jesus portoit tousjours devant soy les Loix de Moïse, pour, par ses allegations de ceste Escriture Saincte, tournevirer le peuple où bon luy sembleroit. On murmuroit aussy que les carosses seroient censurées à Paris, et que Monsieur de Lyon forgeroit une loy fondamentalle, par laquelle quiconque, dans Paris ou és villes bridées de l'Union, parleroit, de vingtz ans, de la paix, demanderoit commerce et regretteroit le bon temps

passé, seroit envoié à Soissons, comme Heretique ou fauteur d'Heretique et inhabille à succeder.

L'election d'un Roy tout neuf est encor sur le bureau, et pour ceci les ungs proposent une Republique, les autres la Democratie, les ungs l'Olygarchie, aucuns un Dictateur perpetuel. Mais il y a apparence qu'il leur faudra un Roy, car un appelé Guillot, vigneron de Suresnes, soutenoit fort et ferme que le Roy estoit le vray Astre et le Soleil qui avoit depuis si longtemps esclairé, nourry et fomenté la France, et que, si quelquefois le Soleil avoit gelé les vignes, ç'avoit esté à cause de la gelée precedente et la disposition du vice qu'il trouvoit sur la terre à son lever, et que, pour cela, on né laissoit poinct à boire chopine.

Voila tout ce qui se peut rapporter par le soing des Estatz, en attendant que vous entendiez les espouventables esclatz qui en

sortiront. Car on dict que Roys et Papes s'en mesleront, et que le Primat de Lyon ne dort ny nuict ny jour, pour esclorre un escript qui fera poser les armes à tout le monde. Ce doibt estre le huictiesme miracle du monde!

DIEU SUR TOUT

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

(*Notice préliminaire*, page XIX.)

On a vu que, sur la question des dates, M. Sainte-Beuve s'en rapportait à deux autorités, Vigneul-Marville et Leber, qui lui semblaient avoir « très-bien éclairci et définitivement réglé » cette discussion. Le texte même de Leber a été cité et réfuté dans notre Notice préliminaire. Nous avons réservé Vigneul-Marville, dont il importe de reproduire ici les assertions.

C'est dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul-Marville (Dom Bonaventure d'Argonne), 1702, 3 vol.) qu'on trouve ce passage :

« Le *Catholicon d'Espagne*, pièce satyrique du dernier siècle contre les ligueurs, n'est pas l'ouvrage d'un seul et même auteur. M. Le Roy, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, et depuis chanoine de l'Église de Rouen, composa et mit au jour, en 1593, *la Vertu du Catholicon d'Espagne*. Cet écrit ingénieux était fort court et fut distribué, cette année-là, en feuilles brochées, comme

sont d'ordinaire ces pièces fugitives. Dès qu'il parut, chacun en fut charmé, et les beaux esprits de ce temps-là se piquèrent d'y mettre la main et de l'augmenter, ou plutôt d'y joindre une seconde pièce, sous le titre d'*Abrégé des États de la Ligue convoquez à Paris au* 10e *février*[1]. Passerat et Rapin, deux poëtes fameux, en composèrent les vers. M. Gillot, conseiller-clerc au Parlement de Paris, fit la harangue du cardinal-légat. Florent Chrestien, homme d'esprit, composa la harangue pour le cardinal Pellevé. On est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubray, qui est la meilleure de toutes; et l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon et celle du docteur Rose, grand maître du Collége de Navarre, depuis évêque de Senlis. C'est ce même Nicolas Rapin qui prit soin de recueillir toutes ces harangues et d'en composer un corps qu'il joignit au *Catholicon d'Espagne*[2]. Sur ce fondement, plusieurs lui ont attribué le *Catholicon* tout entier : ce que l'historien d'Aubigné n'ayant pas conçu, a dit que Rapin n'avait contribué à cet ouvrage que par quelques vers; en quoi il s'est trompé[3]. — La se-

---

1. Tout ce qui précède est conforme à la vérité; mais notre Copie à la main et les observations auxquelles elle a donné lieu montrent que le dernier point est erroné.

2. On voit que Vigneul-Marville revendiquait pour Rapin, comme Grosley revendiquera pour Pithou, la part du lion, laquelle n'appartient en réalité qu'à Pierre Le Roy, véritable inventeur et auteur du *tout*.

3. Tout au contraire, il se trouve que d'Aubigné seul a dit vrai. (V. ci-dessus, p. XXXIV.)

conde partie du *Catholicon* ne fut faite ni imprimée qu'en 1594, après le retour du Parlement, qui avait été transféré de Paris à Tours. En effet, il y est parlé de trois grands événements, c'est-à-dire de la réduction de Paris, du bannissement de M. d'Aubray et de la mort du comte de Saint-Paul, qui n'arrivèrent que cette année. Car ce ne fut que sur la fin de mars que le roi se rendit maître de Paris, comme ce ne fut aussi qu'au même mois de la même année que M. d'Aubray fut chassé de Paris pour avoir parlé trop librement, et que le comte de Saint-Paul fut tué par le duc de Guise. Il est encore remarquable, pour l'intelligence des dates, que la première édition du *Catholicon d'Espagne* par M. Le Roy, imprimée en 1593, ayant été bientôt distribuée, il ne s'en fit plus aucune édition que conjointement avec l'addition *de la Tenue des États*[1], et que le tout fut imprimé comme un seul et unique ouvrage sous le nom de *Satyre Ménippée*, à quoi l'imprimeur ne prenant pas garde, il data son édition de l'an 1593, qui était la date du *Catholicon*, au lieu de la date de 1594, qui est la véritable date de la *Satyre Ménippée* en son entier. »

Ce que Vigneul-Marville dit de « l'écrit ingénieux... composé par M. Le Roy et mis au jour en 1593..., écrit fort court et distribué cette année-là en feuilles brochées », s'applique parfai-

1. Notre texte prouve que cette *Tenue des Estats*, faisait déjà partie du *Catholicon* primitif.

tement, on le voit, à notre texte primitif que l'on a sous les yeux. Mais il ne donne pas à comprendre que ce qu'il dit en même temps de la pluralité des auteurs de cette pièce satirique s'applique non à ce premier écrit de 1593, mais au même écrit amplifié et publié l'année suivante.

Il est évidemment dans l'erreur quand il parle d'une *seconde partie* du *Catholicon*, qui ne fut publiée et imprimée qu'en 1594. Nous croyons avoir enfin mis au clair qu'un *tout* restreint, non une première partie, est bien l'œuvre de Le Roy, et que l'imprimé de 1594 est ce même *tout*, paraphrasé, amplifié par ses amis.

Enfin, Vigneul-Marville se trompe encore évidemment quand il parle de « la première édition du *Catholicon d'Espagne*, par M. Le Roy, *imprimée en* 1593... » Ou nous n'avons rien démontré, ou nous avons bien prouvé que l'œuvre personnelle de Le Roy ne fut point imprimée, et que nous l'imprimons pour la première fois. C'est vraisemblablement cette assertion de Vigneul-Marville qui avait jeté une fausse opinion et un faux souvenir dans la tête de Leber. En tout cas, ce qui a tant embrouillé la question, c'est que ceux qui s'en sont occupés n'ont pas eu (ou n'ont pas su avoir) sous la main le premier corps du délit, la pièce de comparaison indispensable, le vrai *texte primitif* de Pierre Le Roy [1].

---

1. Un de ceux qui ont, en ces derniers temps, cherché avec le plus d'attention à élucider ce point, M. Poirson, le laborieux historien du règne de Henry IV, s'y est trompé comme tous les autres. Il parle de « l'apparition de la première partie de *la Ménippée*,

(*Notice préliminaire*, p. VIII, X, et p. 3, 11, 19, 32, etc., 71.)

Si L'Estoile a passé sous silence le *Catholicon*, — ce qui est fort singulier, il faut le reconnaître, — il a, en revanche, pris soin d'enregistrer, à leur date, dans ses précieuses Tablettes, presque tous les petits incidents du jour dont le pamphlet a fait son profit. Il nous met à même ainsi de préciser l'instant où l'idée a pu en venir au chanoine Pierre Le Roy et de suivre la marche des choses.

Après avoir mentionné, le 26 décembre 1592, l'arrivée à Paris de M. de Guise et de l'archevêque de Lyon, il ajoute : « Aussi fit le cardinal Pellevé, que les politiques appelaient « le cardinal *Pelé* ».

Les lignes suivantes, écrites par lui à la fin de janvier 1593, nous apprennent que le plaisant début de la satire n'est point une anecdote inventée, mais bien un fait-Paris très-réel, où Le Roy eut la bonne fortune de trouver une excellente entrée de jeu :

« En ce mois, fut fouetté, à la porte de Paris, un de ces porteurs de sablon qu'on apeloit vulgairement Catelinette, pour avoir chassé son asne aux Estats et s'en estre mocqué. Et en même

---

composée par Le Roy », et regarde comme établi que cette *première partie* fut *publiée* « au mois de mars 1593 ». (*Histoire du règne de Henri IV*, 1856, t. II, p. 709.)

temps, eust le fouet en Chastelet, sous la custode, le serviteur de Baudouin le musnier, qu'on apeloit le grand Jaques, pour s'estre pareillement mocqué desdits Estats et du duc de Maienne, aiant dit tout haut, parlant à son asne et frappant dessus : « Allons, Gros-Jean, allons aux Estats ! » Sur quoi fut rencontré à Paris le quatrain suivant :

Hay ! mon asne, qu'on te meine
Aux Estats de Monsieur Du Maine,
Afin que tu sois, d'un plain vol,
Fait de François un Hespagnol ! »

Dans un autre endroit, L'Estoile nous avait fait connaître que les politiques donnaient au duc de Mayenne le sobriquet de « Gros-Jean du Maine ». (*Journal de L'Estoile*, édition nouvelle, publiée à la Librairie des Bibliophiles, tome V, pages 150 et suiv.)

Ailleurs, il note le sermon où, à Notre-Dame, « il ouït de ses oreilles » Boucher prêchant sur le *bourbier*, dont il fallait se *débourber* ou *débourbonner* (12 mai 1593), et celui où Guarinus parla de « coup du Ciel », ce « pont aux ânes des prédicateurs de Paris » qui revient si souvent et si grotesquement dans les harangues de la *Ménippée* (27 février 1594).

Ailleurs encore (dans un passage que tous les éditeurs de L'Estoile avaient omis), il nous apprend que dans la première séance il avait été fait allusion à la triste aventure de la nièce de M. de Pellevé, dans la salle de bal de Henri III, au Louvre :

« Le mardi 26 janvier, l'ouverture des Estats estant faite, le duc de Mayenne y harangua... Le cardinal Pellevé harangua pour le Roy d'Espagne... Entre les autres points notables de sa harangue, il dit « que saint Paul estoit gentilhomme », alléguant le texte : *Civis Romanus sum ego.* — A quoi quelqu'un qui se rencontra là dit si haut que les petits Estats l'entendirent, « qu'il eust fait là grand besoin à nos Estats pour la Noblesse, car il n'y en avait guères »... Il dit, aussi que ce lieu, du vivant du feu Roy, avoit été vilainement pollué et honni. — A quoi un gosseur, qui se rencontra là, va dire « qu'il ne l'avoit jamais tant esté que quand sa niaipce y avait fait son ordure et laissé tout aller sous elle.»

Le Journal de L'Estoile offre, en quelque sorte, la *Satire Ménippée* en action, comme la *Satire Ménippée* est le Journal de L'Estoile poussé à la charge des États de la Ligue.

(*Une histoire des Etats de la Ligue*, p. 87.)

Le célèbre jésuite Maimbourg a consacré quelques pages de son *Histoire de la Ligue* aux États de 1593, et ces pages, peu connues, nous paraissent mériter d'être mises ici sous les yeux du lecteur. Le tableau qu'elles présentent est assez judicieux et ne néglige pas certains rapprochements avec la *Satire Ménippée*, qui, dans l'opinion de l'auteur, fit œuvre de vérité et de justice. On n'avait pas encore fait cette belle découverte

que la Ligue avait été une chose « sainte et glorieuse », et qu'au lieu de mettre en péril la nationalité française, elle l'avait « sauvée ». Une telle doctrine était réservée à notre siècle.

Voici le morceau du jésuite Maimbourg :

« L'Assemblée fut intimée pour le mois de janvier, et, tandis que les députés se rendoient à Paris les uns après les autres, le duc de Mayenne fit publier une ample Déclaration, du 5 de janvier, par laquelle, après avoir justifié les armes de la Ligue par toutes les raisons les plus plausibles qu'il put employer, et surtout par le grand motif de la Religion, qui céderoit enfin à l'Hérésie si on recevoit un roi hérétique, il invite tous les princes, prélats, seigneurs et officiers catholiques du parti contraire à se trouver avec eux dans leur Assemblée, pour travailler, tous ensemble, sans autre vue que de la gloire de Dieu et du bien public, à choisir les moyens qu'on trouveroit les plus utiles pour conserver la Religion et l'État; protestant, contre ceux qui refuseroient une voie si raisonnable, qu'ils seroient la cause de tous les malheurs qui pourroient en suite arriver.

« Le Légat fit aussi une Déclaration, mais d'une manière bien plus odieuse, en ce qu'au lieu de se tenir dans les termes généraux du bien de la Religion et de l'État, comme le duc de Mayenne avoit fait, il invitoit les catholiques à se rendre aux États pour y élire un Roy qui fût de nom et d'effet catholique, et qui pût maintenir par sa puissance la Religion et l'État, en quoi il sembloit assez clairement désigner le Roy d'Espagne.

« Il ne fut pas difficile au Roy de répondre solidement à ces deux Déclarations, et de faire une semblable protestation contre leurs auteurs par un édit du même mois. Et cependant, les députés étant presque tous arrivés, ils allèrent en procession à Notre-Dame, où, après avoir reçu la sainte communion, ils entendirent le sermon que le célèbre Genebrard leur fit, au très-grand scandale de tout ce qu'il y avoit encore de véritables François dans cette compagnie...

« Le duc de Mayenne fit l'ouverture de l'Assemblée des États généraux, le 26 de janvier, dans la salle haute du Louvre. On y observa toutes les cérémonies que l'on garde toujours dans les États légitimement convoqués, et tout ce que dit d'agréablement burlesque, sur ce sujet, l'auteur de l'ingénieuse satire intitulée *le Catholicon d'Espagne* n'est qu'une invention d'un bel esprit, qui, sous d'assez plaisantes fictions, ne laisse pas d'envelopper beaucoup de vérités qui décrient très-justement le parti de la Ligue.

« Il n'y eut point d'autre procession que celle que firent tous les députés quand ils allèrent faire leurs dévotions à Notre-Dame, et, entre autres, des moines armés sur les différents habits de leurs ordres, laquelle est décrite si plaisamment au commencement du *Catholicon*, et qu'on voit encore aujourd'hui dans plusieurs estampes, n'est autre chose que la montre des ecclésiastiques et des religieux, que l'auteur de cette satire a transportée du siége de Paris à ces États, en la déguisant en procession pour rendre son ouvrage plus divertissant.

« Tout s'y fit selon la coutume, excepté que le duc de Mayenne, nommé lieutenant général de l'État et de la Couronne de France, ce qui ne s'étoit jamais vu, était assis sous un dais de drap d'or. Les trois ordres y prirent leur séance à l'ordinaire. Celui du Clergé y fut fort nombreux. Il y eut fort peu de seigneurs et de gentilshommes dans celui de la Noblesse; mais, pour lui donner plus d'éclat, M. de Mayenne, comme s'il eût eu la puissance et l'autorité souveraine, prit la liberté, ce qui n'appartient qu'au Roy seul, de créer un amiral, qui fut le marquis de Villars, et quatre maréchaux de France : les sieurs de La Châtre et de Bois-Dauphin, dont l'ancienne noblesse est assez connue; Rosne, gentilhomme Lorrain, cadet de la maison de Savigny, seigneur de Rosne au duché de Bar, et Saint-Paul, soldat de fortune qui, par sa valeur et par sa conduite au métier des armes, avait acquis son titre de noblesse. M. de Mayenne, après la mort du duc de Guise, dont ce capitaine était la créature, l'avoit commis au gouvernement de Champagne, où, après s'être rendu maître de Rheims, de Mézières et de Vitry, il eut l'audace de s'emparer par force du duché de Réthelois, et d'en prendre possession en qualité de duc, en vertu du don qu'il disoit en avoir eu du Pape, comme le Roy l'écrivit du camp devant Chartres au duc de Nevers. Et, enfin, son orgueil insupportable, joint à la tyrannie qu'il exerçoit dans la province, lui fit perdre la vie par la main du jeune duc de Guise, qui le fit tomber mort à ses pieds, d'un coup d'épée qu'il lui donna droit dans le cœur, parce que,

ce prince l'ayant prié fort civilement de retirer de Rheims les gens de guerre qu'il y avoit mis pour s'en assurer, ce prétendu maréchal, qui vouloit, malgré qu'il en eût, y être le maître absolu, lui avoit dit fièrement, en mettant la main sur la garde de son épée, qu'il n'en feroit rien.

« Au reste, le duc de Mayenne, en créant, comme lieutenant général de l'État, un amiral et quatre maréchaux de France, crut avoir fait un coup d'importance, pour faire valoir ses prétendus États de Paris, et pour affirmer son autorité et fortifier son parti. Mais le seigneur de Chanvallon, qui avoit autant d'esprit que de cœur, et qui prévit les suites de cette action, lui dit librement et fort galamment : *Prenez bien garde à vous, Monsieur, car en cette nouvelle création vous avez fait aujourd'hui des bâtards qui se feront un jour légitimes à vos dépens.* C'est ce qui se vérifia bientot après en la personne de Villars, de la Châtre et de Bois-Dauphin, qui l'abandonnèrent et firent leur traité avec le Roy, pour être maintenus par une autorité légitime dans les hautes dignités que le Roy seul, à l'exclusion de tout autre, peut donner. Et si le baron de Rosne, qui avoit assez de naissance et de mérite, eût encore eu comme les autres quelques places à vendre au Roy pour se faire légitimer aussi bien qu'eux, on n'eût pas perdu celles que les Espagnols, auxquels, se voyant rebuté, il se donna, prirent sous sa conduite et par sa valeur en Picardie.

« Voilà donc quel fut l'ordre de la Noblesse. Pour le Tiers-État, il étoit composé de peu de

BIBLIOTHECA

personnes considérables et de beaucoup de gens ramassés qui ne servoient qu'à grossir l'Assemblée. Les harangues qu'on voit dans *la Catholicon*, presque toutes de la façon de Rapin, de M. Gillot, conseiller de la Cour, de Florent Chrestien et de M. Pierre Pithou, sont faites à plaisir pour réjouir le lecteur. Il ne s'en fit que quatre, à l'ordinaire des autres États. M. de Mayenne fit l'ouverture de ceux-ci par la sienne; or, pour satisfaire à l'attente des députés, il déclara qu'on n'étoit assemblé que pour procéder à l'élection d'un Roy qui fût catholique, ce que pourtant il n'avoit nulle envie qui se fît, comme effectivement il l'empêcha. Le cardinal de Pellevé, qui commençoit à baisser, ne fit rien qui vaille en parlant pour le Clergé. Le baron de Senecey, pour la Noblesse, et le sieur de Laurens, avocat général au Parlement de Provence, pour le Tiers-État, firent incomparablement mieux, chacun en sa manière, celui-ci de grand orateur, et celui-là de sage cavalier.

« Cependant le Roy, qui ne savoit pas tout le secret du duc de Mayenne, appréhendait bien fort qu'on n'élût dans cette Assemblée un Roy qui, étant reconnu du Pape, du Roy d'Espagne, de la plupart des potentats de la Chrétienté, de tous les Catholiques de la Ligue, et peut-être aussi de tous ceux du Tiers, parti dont il se défioit toujours, eût du moins rendu la guerre éternelle s'il ne fût enfin demeuré le maître. Pour prévenir un si grand mal, il trouva bon que les Catholiques de son parti envoyassent, par un trompette, à l'Assemblée, un acte authenti-

que, par lequel ils lui signifioient que, puisque le duc de Mayenne leur avoit fait entendre par sa Déclaration qu'il avoit convoqué cette Assemblée pour chercher les moyens d'assurer la Religion et l'État, ils étoient tout prêts d'envoyer leurs députés pour conférer avec les leurs en quelque lieu près de Paris duquel on conviendroit, afin de pouvoir parvenir à un si grand bien qui étoit le comble de leurs désirs, protestant que, s'ils rejetoient une proposition si raisonnable, ils seroient coupables de tous les maux que la continuation d'une si funeste guerre produiroit...

« Le Cardinal-Légat, qui vouloit avant tout maintenir la faction des Seize contre le Roy, pour l'exclure de la couronne, s'écria que la proposition des Catholiques royalistes était contre la loi de Dieu, qui défend d'avoir commerce avec les Hérétiques. Mais le duc de Mayenne, qui avoit des vues bien différentes de celles du Légat et des Espagnols, et qui vouloit empêcher qu'on élût un Roy, fit si bien que l'on conclut dans les États qu'on accepteroit la Conférence entre les seuls Catholiques des deux partis, de la manière qu'on la proposoit. Elle ne se tint, toutefois, que plus de deux mois après, à la fin d'avril, au bourg de Suresnes. »

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

NOTICE PRÉLIMINAIRE. v

ABBREGÉ ET L'AME DES ESTATZ CONVOQUEZ A PARIS EN L'AN 1593, LE 10 DE FEBVRIER. . . 1

Avant-Propos au Lecteur Catholique zelé. 3
Abrégé et Ame des Estatz de Paris. . . . 15
Harangue de Monsieur de Mayenne. . . . 30
Harangue de Monsieur le Légat 40
Harangue de Monsieur le Cardinal de Pellevé 44
Harangue de Monsieur de Lyon, pour le Clergé. 50
Harangue de Monsieur Rose, recteur. . . 59
Harangue pour la Noblesse de l'Union, par le sr de Rieux, sr de Pierrefonds. . 67
Harangue pour le Tiers-Estat, par Monsieur d'Auvray. 70
Conclusion. 85

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS. 89

Imprimé par D. JOUAUST

POUR LA COLLECTION

DU CABINET DU BIBLIOPHILE

SEPTEMBRE 1878

LE CABINET
DU
BIBLIOPHILE

PIÈCES RARES OU INÉDITES

ÉDITIONS ORIGINALES

Le Cabinet du Bibliophile se compose de pièces rares ou inédites, intéressantes pour l'étude de l'histoire, de la littérature et des mœurs du XVe au XVIIIe siècle. Il comprend aussi les éditions originales de ceux de nos grands écrivains dont le premier texte présente des différences notables avec le texte définitif. Le double intérêt de rareté et de curiosité que présentent ces publications leur assigne une place dans le cabinet du bibliophile, dont elles forment la bibliothèque intime.

Le nombre de ces publications est illimité. Elles paraissent successivement, sans un ordre déterminé, et à mesure qu'il s'en rencontre qui semblent dignes d'être reproduites. — Chacune d'elles, indépendante de toutes les autres, peut être achetée séparément. Le seul lien qui existe entre elles est dans la pensée de former pour les amateurs une collection qui réponde à leurs goûts et à leurs besoins.

On peut voir, par le catalogue ci-après, que les poëtes peu connus du XVIe et du XVIIe siècle sont appelés à occuper une place importante dans la collection.

CONDITIONS DE LA PUBLICATION

(*Impression.*) Les volumes sont imprimés sur très-beau papier vergé de Hollande, et recouverts en parchemin factice replié sur doubles gardes. Ils sont tirés le plus souvent à 300 exemplaires. Chaque publication porte, du reste, le chiffre exact et le détail du tirage, et tous les exemplaires sont numérotés.

(*Exemplaires de choix.*) Il est tiré également quelques exemplaires sur papier de Chine et sur papier Whatman. Ces exemplaires étant toujours les premiers vendus, les personnes qui voudront se les assurer devront nous les demander à l'avance.

(*Exemplaires sur vélin et sur parchemin.*) Les amateurs qui désireraient des exemplaires sur vélin ou sur parchemin sont priés de nous en prévenir. Ils trouvent toujours, soit sur un catalogue joint au dernier volume paru, soit sur le catalogue général de notre librairie, l'indication des ouvrages en préparation, et peuvent ainsi nous envoyer leurs demandes avant que l'impression soit commencée.

(*Souscripteurs.*) Il est donné avis de la publication de chaque volume à toute personne qui en manifeste le désir. Les amateurs qui souscrivent à toute la collection reçoivent les volumes dès qu'ils paraissent.

(*Prix.*) Le prix des volumes varie ordinairement de 5 à 10 fr. pour les papiers vergés, et de 10 à 20 fr. pour les papiers Whatman et les papiers de Chine.

EN VENTE.

PROSE.

Le Premier Texte de La Bruyère (1688), publ. par D. Jouaust. 1 vol. . . . . 10 fr.

Le Premier Texte de La Rochefoucauld (1665), publ. par F. de Marescot. 1 vol. . . . . 10 fr.

La Chronique de Gargantua (s. d.), premier texte du roman de Rabelais, publ. par Paul Lacroix. 1 vol. *Épuisé.*

La Chronique de Gargantua et de Pantagruel (s. d.), publiée par Paul Lacroix. 1 vol. . . . 8 »

Le Disciple de Pantagruel, publié par P. Lacroix. 1 vol. 7 50

Amusements sérieux et comiques, de Dufresny (1705), publ. par D. Jouaust. (Idée première des *Lettres Persanes.*) 1 vol. . . . . 6 »

Lettres Turques, de De Saint-Foix (1744), publ. par D. Jouaust. (Imitation des *Lettres Persanes.*) 1 vol. . . . . 6 »

Maximes de Madame de Sablé (1678), publiées par D. Jouaust. 1 vol. . . . . 5 »

Lettres et Poésies inédites de Voltaire, publ. par V. Advielle. 1 vol. . . . . 5 »

L'Enfer, satire « dans le goût de Sancy », d'Agrippa d'Aubigné (XVIe siècle), publiée pour la première fois, d'après le recueil de Conrart, par Ch. Read. 1 vol. . . . . 9 »

Le Texte primitif de la Satyre Ménippée, publié pour la 1re fois par Ch. Read. 1 vol. . . . . 8 »

VERS.

La Puce de Madame Desroches (1610), publ. par D. Jouaust. 1 vol . . . . . 10 fr.

Satires de Dulorens, édition de 1646, avec un *por-*

trait authentique de l'auteur. Publié par D. Jouaust. 1 vol. . . . . 15 fr.

Épuisé. Ne se vend qu'avec la collection.

Poésies de Tahureau, publiées par Prosper Blanchemain. Tome Ier : *Premières poésies* (1554). 8 »

— Tome II : *Sonnets, Odes et Mignardises* (1554). . . . . 10 »

Élégies de Jean Doublet, Dieppois (1559). 1 volume. . . . . 8 »

Le Traicté de Getta et d'Amphitryon, traduit du latin en vers français par Eustache Deschamps (XVe siècle), publié par le Mis de Queux de Saint-Hilaire. 1 vol. . . . . 5 »

Les Marguerites de la Marguerite (1547), publ. par Félix Frank. 4 vol. . . . . 40 »

Le Printemps, stances et odes, de d'Aubigné (XVIe siècle), publié par Ch. Read. 1 vol. 8 »

Œuvres de Louise Labé (1555), publiées par Prosper Blanchemain. 1 vol. . . . . 12 »

Poésies de Courval Sonnet (1627), publiées par Prosper Blanchemain. Tome I : les *Satyres*. 9 »

Tome II : *Les Exercices de ce temps* 9 »

Tome III : *Suite des Exercices de ce temps*. . . . . 9 »

Poésies de Marie de Romieu, publiées par Prosper Blanchemain . . . . . 8 »

SOUS PRESSE : *Poésies de Maynard*.

Septembre 1878.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Libra
University of
Date Due

05 FEV '84

06 FEV '84

a39003 002534286b

CE PQ 1704
.A1 1878
C00
ACC# 1355309

TEXTE PRIM

Les Reliures Caron & I
TEL: (819) 686-2059 113 RI
(MTL) 861-7768 COMTÉ